



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2025

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 15 décembre 2025, à 19.30 heures, à la halle polyvalente.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 mai 2025
2. Présentation de la planification financière 2026-2030
3. Budget 2026
 - 3.1 Présentation générale des budgets de résultats et des investissements
 - 3.2 Adduction d'eau potable - déplacement et remplacement de la conduite - Ch. des Vergers / Rte des Champs Montants
 - 3.3 Aménagement de la route d'accès et liaison mobilité douce vers l'école pour l'article 657 NM RF Autigny et nouveaux collecteurs et adduction d'eau
 - 3.4 Rapport de la Commission financière
 - 3.5 Vote final des budgets des investissements et du compte de résultats
4. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine ARS
5. Approbation des statuts de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)
6. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle n° 48 du 28 novembre 2025
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Publication sur le site internet www.autigny.ch

Présidente	Mme Dominique Haller Sobritz, syndique
	Mme Laurence Charrier, vice-syndique
	M. Alexandre Gasser, conseiller communal
	M. Mathias Mauroux, conseiller communal
	M. Nicolas Losey, conseiller communal
Secrétaire	Mme Erika Chappuis, secrétaire communale
Scrutateurs	Daniel Bovet, secteur 1 (côté droit de la salle et table du Conseil communal) Heinz Steiner, secteur 2 (côté gauche de la salle)
Votes	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu à bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
Excusés	Claire et Roland Cudré, Laurence Levrard, Geneviève Kaninda, Myriam Losey, Sylvania Gasser, Florian Richoz
Membres présents	45 citoyens habilités à voter Un citoyen supplémentaire arrive à 19:53, ce qui porte à 46 le nombre de citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Mme Dominique Haller Sobritz ouvre cette assemblée communale du budget 2026, et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

Deux scrutateurs ont accepté de fonctionner comme tels. Il s'agit de Daniel Bovet et Heinz Steiner. Les scrutateurs seront chargés de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages.

Mme la Syndique rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

Mme la Syndique passe en revue l'ordre du jour et précise qu'au point 4, il sera présenté également le rapport de la commission financière, et ce de façon formelle sous un point 4.1. Les rapports de la commission financière constituent une partie intégrante de l'approbation des statuts lorsqu'elle est exigée. Le tourisme est une nouvelle tâche qui entraîne des frais supplémentaires. Selon le service des communes, ce rapport n'est pas formellement requis pour les statuts de l'ABVGN.

Mme la Syndique demande à l'assemblée si elle a des remarques sur l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 19 mai 2025

Comme annoncé dans le bulletin communal, dans la circulaire tous-ménages et conformément à l'art. 13 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal du 19 mai 2025 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Mme la Syndique demande à l'assemblée si le procès-verbal suscite des remarques ?

Résultat du vote :	oui : 45 voix	non : 0 voix	abstention : 0 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 19 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de la planification financière 2026-2030

Mme Dominique Haller Sobritz présente la planification financière 2026-2030. Il est précisé que les objets présentés le sont à la lumière de l'actualité, et peuvent être amenés à être modifiés, quant à l'objet ou aux montants énoncés, mais ils permettent de suivre une ligne directrice.

Chapitre	LIBELLES	2025 planifiés et non encore réalisés	2026	2027	2028	2029	2030
DEPENSES							
02-029	Bâtiment communal (portes	15'000					
02-029	Bâtiment multifonction	450'000	8'500'000	<i>Proposition envisagée courant 2026</i>			
0291	Transformation vestiaires et douches buvette des Glières (hébergement pèlerins) + subventions Associations diverses	200'000		<i>Proposition envisagée courant 2026</i>			
34	Remplacement chaudière à mazout par une chaudière à pellet : en co-relation avec nouveau bâtiment communal		180'000				
RECETTES							
02-029	Bâtiment communal (portes						
02-029	Bâtiment multifonction	2'750'000		<i>Ventes Maison de la Gravière 3955 m2 + Terrain STEP 19'900 m2</i>			
0291	Transformation vestiaires et douches buvette des Glières (hébergement pèlerins) + subventions Associations diverses	25'000					
34	Remplacement chaudière à mazout par une chaudière à pellet : en co-relation avec nouveau bâtiment communal						

Mme Dominique Haller Sobritz explique que la planification présentée, fait état des investissements 2026 selon l'ordre des chapitres MCH2, et de certains projets, ou discussions qui ont déjà lieu au sein du conseil communal.

La 1ère colonne correspond aux investissements planifiés et réalisés. La seconde, à ceux votés et non encore réalisés en tout ou partie.

Les dépenses sont au-dessus du tableau, les recettes en-dessous, ceci pour chaque chapitre.

Mme Dominique Haller Sobritz affirme qu'aucun n'investissement n'est demandé pour les chapitres 0 à 3.

Elle explique également que le projet du nouveau bâtiment est ici estimé sur la base d'une première esquisse qui date de 2021. Il sera financé en partie par les ventes du terrain de la Gravière, ainsi que celui de la STEP. Aucun prix concret n'a encore été fixé ou décidé. C'est le montant minimum espéré.

La transformation de la buvette des Glières a été quelque peu réévaluée à Fr. 200'000.- déduction faite de subventions diverses qu'il devrait être possible d'obtenir pour Fr. 25'000.-, montant évoqué par les 2 principaux donateurs connus à ce jour, que sont l'ARS et l'Association des Amis de St Jacques. Cette réévaluation tient compte d'un changement de chauffage y compris pour la buvette elle-même, qui est électrique. Vu le montant évoqué, il est nécessaire d'approfondir et limiter le devis.

Chapitre	LIBELLES	Planifiés et réalisés	2025 planifiés et non encore réalisés	2026	2027	2028	2029	2030
DEPENSES								
61	Réfection Route du Saugy (2ème étape depuis route cantonale)						120'000	
61	Réalisation concept de circulation - Honoraires et Concrétisation technique		142'500					
61	Véhicule électrique						100'000	
61	Abribus Restaurant ECU	85'000						
6150	Chemin des Vergers : aménagement route d'accès pour l'art 657NM		200'000					
61-71-	Route de la Laiterie + réseau conduites diverses			400'000				

Mme Dominique Haller Sobritz explique que la réfection de la Route de Saugy était envisagée en 2 étapes. La première est terminée et a été réalisée ces dernières semaines. La deuxième pour Fr. 120'000.- est reportée en 2029 vu son état encore acceptable (de la route cantonale au croisement de la Route des Molleyres).

Concernant les investissements votés mais non encore terminés, ni même parfois commencés, **Mme Dominique Haller Sobritz** donne quelques précisions. Notamment :

- Concept de circulation : la demande de permis a été déposée, les oppositions reçues. Le dossier est actuellement dans les services de l'Etat pour décision finale depuis plusieurs mois. Nous attendons leur décision.
- Abribus : Il en est de même pour la mise aux norme LHand de l'arrêt de bus Café de l'Ecu. Le dossier est actuellement dans les services de l'Etat pour la suite.

Concernant les projets, **Mme Dominique Haller Sobritz** transmet les informations suivantes :

- Véhicule électrique : L'idée d'un véhicule électrique pour l'édilité avait été envisagée, en raison de la vétusté progressive du DACIA (déjà 11 ans !). Mais elle continue de rendre de grands services, très bien entretenue et utilisée avec soin, son acquisition est reportée. Outre, le prix actuel, et les différents questionnements qui entourent cette technologie (lithium : exploitation et élimination, entre autres) la projection d'une éventuelle prochaine fusion, nous permet de considérer que rien n'est urgent en la matière.
- La Ruelle de la Forge (route de la laiterie) et le réseau de conduites impliquées seront assainis après finalisation des travaux concernant l'agrandissement de la laiterie. Ce projet d'agrandissement a maintenant commencé tout récemment. Comme annoncé en décembre 2024, cet investissement est donc reporté ultérieurement à 2027.
- Un investissement sera présenté à l'assemblée, concernant l'aménagement de la route d'accès pour l'art 657 NM.

Chapitre	LIBELLES	Planifiés et réalisés	2025 planifiés et non encore réalisés	2026	2027	2028	2029	2030
DEPENSES								
7101	Chemin des Vergers / Route des Champs Montants : déplacement et remplacement de la conduite		220'000					
72	Création mise en séparatif - Etape 2				300'000			
72	Collecteur St Garin : tronçon 5						113'500	
72	Ruelle du Café		300'000					Proposition envisagée 2027

Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'il est nécessaire de déplacer et remplacer la conduite d'eau potable qui traverse le Chemin des Vergers et la Route des Champs Montants. Ce sera le deuxième investissement soumis à l'approbation de l'assemblée pour Fr. 220'000.-.

Mme Dominique Haller Sobritz transmet les explications suivantes :

- Ces deux investissements initialement non prévus mais devenus urgents au vu des projets de construction envisagés. Les projets concernant l'étape 2 de la mise en séparatif, et le tronçon 5 du collecteur de St Garin, sont donc reportés d'une année.
- Selon l'avancement des travaux des projets de constructions dans le périmètre de la Ruelle du Café, l'investissement de génie civil sera finalement reporté courant 2027. Au vu de l'évolution du chantier adjacent, l'assainissement complet des canalisations de ce secteur est nécessaire. Une première évaluation a été faite, mais ne pourra être précisée qu'une fois l'avancement des différents chantiers de construction en phase finale, car dépendant de ceux-ci.
- Il n'y a non plus pas de recettes envisagées pour ce chapitre.
- Les recettes d'investissement pour le chapitre de l'eau sont attendues essentiellement en termes de taxes de raccordement, mais ne pourront être rigoureusement estimées, qu'au vu du déroulement des différents chantiers, tant dans leur temporalité qu'en monnaie sonnante et trébuchante.

LIBELLÉS	2026	2027	2028	2029	2030	
DEPENSES NETTES						
Investissements bruts	692'500	9'120'000	880'000	300'000	220'000	113'500
Investissements nets	692'500	6'345'000	880'000	300'000	220'000	113'500

Mme Dominique Haller Sobritz présente de façon globale, le total des investissements nets planifiés à ce jour.

Planification financière du compte de fonctionnement 2026-2030					
	2026	2027	2028	2029	2030
Total général CHARGES	5'575'628	5'664'111	5'909'030	5'960'446	6'027'476
Total général PRODUITS	5'495'394	5'695'251	5'903'601	6'080'751	6'204'161
Bénéfice (+) / perte (-)	-80'234	31'140	-5'429	120'305	176'685

Mme Dominique Haller Sobritz présente la projection envisagée pour la planification financière relative aux comptes de résultat.

Elle explique notamment :

- Un % d'évolution pour la plupart des postes (entre 0.5 jusqu'à 3 % pour les intérêts) a été appliqué par rapport au budget 2025.
- Pour les charges liées, dont on connaît déjà la planification, tels que le Réseau Santé Sarine, et l'AEGN-ABVGN, les données indiquées ont été reprises. Restons tout de même prudents malgré l'optimisme ici annoncé.
- En outre, il a été ici tenu compte de la réalisation du nouveau bâtiment avec l'augmentation des intérêts hypothécaires, des amortissements (sur 33 ans), mais aussi selon le chapitre : augmentation du loyer de l'appartement de l'AES (qui pourra alors être loué en tant que tel), les loyers à encaisser pour les appartements protégés, la suppression du loyer de la maison de la Gravière etc....
- Actuellement concernant le bâtiment multifonction, l'étude de faisabilité touche à sa fin, et l'appel d'offres pourra être publié courant 2026.

Une discussion s'est tout récemment engagée avec la Paroisse et le représentant de la Commission du Bénéfice curial pour l'achat éventuel du parking. En effet, il s'avère que cela pourrait grandement faciliter l'organisation des places de parc pour le futur projet.

Population légale au 31.12.2024 **840 habitants**

(A ce jour, 842 habitants)

Résidents permanents : 427 hommes- 415 femmes)

18.53 % ont plus de 62 ans – 20.31 % de 0 à 18 ans

61.16 % représentent les tranches d'âge potentiellement actives.

Taux d'impôt actuel

90 centimes

Endettement net /hab. au 31.12.2024

1'725.90 CHF

Impôt cantonal de base moyen 2024 (personnes physiques)

Autigny (+18 CHF / 2023)

2'837.- CHF

Sarine Campagne (+61 CHF / 2023)

3'013.- CHF

Fribourg Ville (+19 CHF / 2023)

2'853.- CHF

Mme Dominique Haller Sobritz transmet quelques chiffres intéressants à rappeler :

- Population légale au 31.12.2024 s'élevait à 840 habitants soit 36 de plus qu'au 31.12.2023
- A ce jour, la Commune confirme le dépassement des 840 avec 842 habitants au 2 décembre. Soit + 12 habitants il y a 1 an (+1 homme et +11 femmes).
- 18.53 % (156 citoyens) ont plus de 62 ans – 20.31 % ont de 0 à 18 ans (171 habitants).
- Les 61.16%, soit 515 personnes, restants représentent les tranches d'âge potentiellement actives de 19 à 62 ans.
- Taux d'impôt actuel : 90 centimes
- Pour rappel, selon les indicateurs financiers à fin 2023, l'endettement net par habitant est de Fr. 743.40.-. Montant considéré comme un endettement faible.
- Enfin vous pouvez également comparer ici l'impôt cantonal de base moyen pour les personnes physiques entre Autigny (+Fr. 18.- par rapport à 2023), le district de la Sarine (+61.- CHF par rapport à 2023), et la Ville de Fribourg (+19.- CHF par rapport à 2023).

Suite à l'intervention de **M. Jacques Berset** concernant l'avancée de la problématique de la déchetterie et souhaite savoir s'il y a des recherches de solutions, **Mme la Syndique** répond que la situation n'a pas changé. Pour rappel, la Commune loue le terrain à un autre propriétaire, n'a pas plus de zones. Mme la Syndique explique que si pour Autigny il y avait des changements au niveau de l'aménagement du territoire, on pourrait y réfléchir, ce qui n'est pas le cas actuellement. Elle rappelle tout de même que le projet de fusion devrait permettre de trouver des solutions.

3. Budget 2026

3.1 Présentation générale des budgets des Investissements et Résultats

Mme Dominique Haller Sobritz annonce que seront présentés de manière générale les budgets des investissements et Résultats. Il y aura deux investissements qui seront proposés à la présente l'assemblée.

3.2 *Adduction d'eau potable - déplacement et remplacement de la conduite Chemin des Vergers / Route des Champs Montants*

Mme Dominique Haller Sobritz passe la parole à Nicolas Losey.

Informations :

- Montant de l'investissement : 220'000.- CHF
- Financement : emprunt taux du marché
- Amortissement : 1,25% par année



M. Nicolas Losey présente l'investissement et explique notamment :

Dans le cadre d'un projet de construction prévu sur l'article 134 NM RF Autigny, une ancienne conduite des années 70 qui passe à travers la parcelle concernée. Afin de permettre la réalisation du projet, cette conduite doit être déplacée. Dans un souci de renouvellement du réseau, le tracé (ci-dessus-en bleu) a été étudié et proposé avec le bureau d'ingénieurs. Conformément au règlement communal en vigueur, les frais liés au déplacement de la conduite sont à la charge de la Commune.

Le Conseil communal vous propose de voter un montant d'investissement de Fr. 220'000. Son financement sera effectué par emprunt. L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière selon le nouveau modèle comptable de MCH2, soit 1,25 % par année.

Il précise que pour la nouvelle conduite, on a fait le maximum pour rester dans le domaine public sur la route avec des nouveaux points d'accès pour ce projet.

M. Nicolas Losey demande à l'assemblée si elle a des questions.

Suite à l'intervention de **M. André Maradan** qui indique que c'est celui qui cause le déplacement d'une conduite qui doit en payer les frais. **M. Nicolas Losey** répond que conformément aux règlements communaux, la Commune se doit de mettre à disposition les points d'accès pour l'eau et l'évacuation des eaux.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

3.3 Aménagement de la route d'accès et liaison mobilité douce vers l'école pour l'article 657 NM RF Autigny et nouveaux collecteurs et adduction d'eau

Mme Dominique Haller Sobritz indique que le 2ème investissement présenté concerne l'aménagement de la route d'accès, pour l'article 657 NM RF, avec une liaison de mobilité douce vers l'école.

Mme Dominique Haller Sobritz passe la parole à Nicolas Losey.

Informations :

- **Montant de l'investissement : 200'000.- CHF**
- **Financement : emprunt taux du marché**
- **Amortissement : 2,50% par année**



M. Nicolas Losey présente l'investissement et explique notamment :

Actuellement, un projet de construction est en cours sur l'article 657 NM RF Autigny. L'accès à cette parcelle est prévu par l'article 1211 RF Autigny. Cette route doit assurer la desserte pour les futures constructions. Afin de valoriser l'accès au centre du village, le Conseil communal propose de prolonger cette route par un chemin piétonnier public pour relier le nouveau quartier vers l'école.

Le propriétaire du projet a été mis au courant de cette proposition et une convention est en cours de discussion.

Concernant les collecteurs, au vu de l'aménagement de la route, il est proposé de prolonger les conduites pour la mise en séparatif d'une partie du quartier supérieur. Concernant l'adduction d'eau, une borne hydrante sera installée dans le secteur. Le Conseil communal soumet au vote un montant d'investissement de Fr. 200'000.-, destiné à financer les travaux nécessaires. Ce montant sera couvert par emprunt, avec un amortissement annuel de 2,5 %, conformément aux normes du nouveau modèle comptable MCH2

M. Nicolas Losey demande à l'assemblée si elle a des questions.

M. Marcel Roulin demande pourquoi l'accès se fait par l'accès à la Route des Champs Montants et si des estimations des véhicules qui utiliseront cette route d'accès ont été faites.

M. Nicolas Losey répond qu'il n'y a pas eu d'estimation du trafic. Par contre, l'accès était prévu lors du PAL. Il confirme que les propriétaires étaient au courant et des discussions ont eu lieu. Il n'était pas possible de faire d'accès depuis le bas, puisqu'il s'agit de terrain agricole. Il est peut-être envisagé d'utiliser cet accès vers le bas pendant les travaux.

Concernant la question de l'estimation du trafic, M. Nicolas Losey explique que l'aménagement est prévu dans le concept de circulation, dossier actuellement bloqué dans les services de l'Etat.

Suite à l'intervention de **M. Alain Gilliéron**, **M. Nicolas Losey** confirme qu'en principe la route d'accès du chantier se fera en-dessous des villas. Certainement que le propriétaire du chantier prendra contact avec les différents propriétaires des villas concernés.

M. Nicolas Losey confirme que les conventions viendront plus tard. Il est d'abord nécessaire de voter l'investissement pour les travaux.

Un nouveau citoyen arrive à 19 :53, ce qui porte à 46 le nombre de citoyens habilité à voter.

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'état des comptes des investissements. Elle explique que les commentaires sont relatifs aux chiffres mentionnés sur la ligne jaune.

Les lignes bleues sont des sous-totaux de chapitre.

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	-	-	450'000	-	406'300	-
02	Services généraux	-	-	450'000	-	406'300	-
0292.5000.00	Achat de terrain bénéfice curial	182'999	-	-	-	-	-
0292.5040.03	Crédit d'étude nouveau bâtiment multifonction	-	-	450'000	-	406'300	-
2	FORMATION	10'823	-	-	-	-	-
21	Scolarité obligatoire	10'823	-	-	-	-	-
2170.5040.00	Réfection du bâtiment scolaire	10'823	-	-	-	-	-
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	38'596	-	90'000	-	71'508	-
34	Sports et loisirs	38'596	-	90'000	-	71'508	-
3410.5040.01	Réfection de la verrière de la petite salle	38'596	-	-	-	-	-
3410.5040.02	Régulation, ventilation et chauffage	-	-	90'000	-	71'508	-

Mme Dominique Haller Sobritz explique que l'investissement relatif à la régulation, ventilation et chauffage de la halle, les travaux sont terminés, mais ne sont pas encore totalement facturés.

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
6	TRAFFIC ET TELECOMMUNICATIONS	137'016	-	580'400	-	472'400	-
61	Circulation routière	137'016	-	580'400	-	472'400	-
6150.5010.00	Réalisation du concept de circulation	9'113	-	133'400	-	133'400	-
6150.5010.01	Assainissement éclairage public par des luminaires LED	114'986	-	-	-	-	-
6150.5010.02	Installation d'un abribus à l'arrêt de l'Ecu	-	-	85'000	-	85'000	-
6150.5010.03	Réfection de la Route du Saugy	12'916	-	317'000	-	54'000	-
6150.5010.04	Aménagement route d'accès pour l'art. 587 NM	-	-	-	-	200'000	-
6150.5803.00	Participation à la Passerelle de Posat	-	-	45'000	-	-	-

Concernant la réalisation du concept de circulation et l'installation d'un abribus, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que ces investissements sont entièrement reportés.

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	755'852	100'854	172'000	-	220'000	-
71	Approvisionnement en eau	271'580	79'313	139'000	-	220'000	-
7101.5031.01	Remplacement collecteur EP - quartier de la Briqueuterie	75'372	-	-	-	-	-
7101.5031.02	Remplacement collecteur EP - Briqueuterie - complément	145'358	-	-	-	-	-
7101.5031.03	Adduction d'eau - Sud Village Etape 1 (Laiterie)	50'849	-	139'000	-	-	-
7101.5031.04	Déplacement et remplacement de la conduite Collecteur d'eau La	-	-	-	-	220'000	-
7101.6320.00	Briqueuterie, participation La Brillaz	-	65'276	-	-	-	-
7101.6370.00	Taxe de raccordement eau potable	-	14'037	-	-	-	-

Mme Dominique Haller Sobritz confirme que pour les autres investissements, sauf ceux proposés ce soir, ils seront clôturés pour les comptes au 31.12.2025, avec encore quelques dernières factures à recevoir.

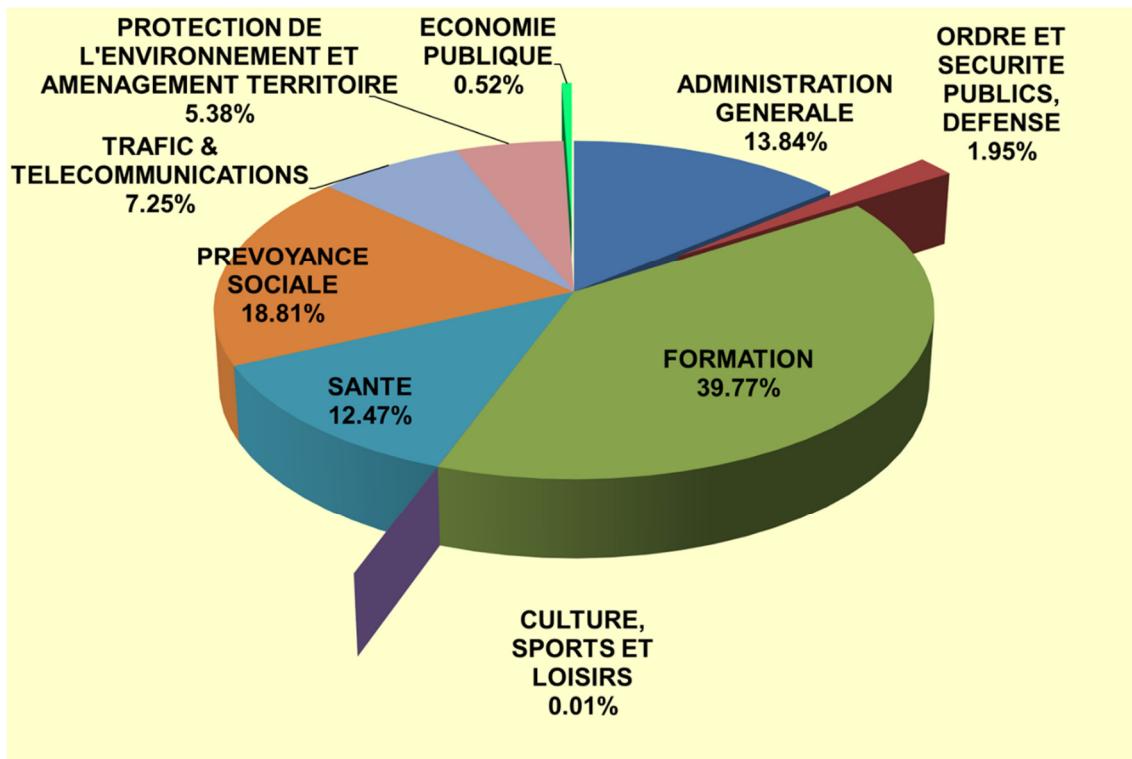
Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	755'852	100'854	172'000	-	220'000	-
72	Traitemennt des eaux usées	222'788	21'542	-	-	-	-
7201.5032.00	Mise en séparatif - secteur école-château	- 540	-	-	-	-	-
7201.5032.01	Amnagement collecteur eaux usées - Route de Saint-Garin	223'328	-	-	-	-	-
7201.6370.00	Taxes de raccordement installations communales	-	8'242	-	-	-	-
7201.6370.01	Taxe de raccordement installations intercommunales	-	13'300	-	-	-	-
79	Aménagement du territoire	261'485	-	33'000	-	-	-
7900.5090.00	Aménagement du terrain des Glières	261'485	-	33'000	-	-	-

Mme Dominique Haller Sobritz confirme que les autres investissements seront clôturés pour les comptes au 31.12.2025.

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	-	-	450'000	-	406'300	-
2	FORMATION	10'823	-	-	-	-	-
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	38'596	-	90'000	-	71'508	-
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	137'016	-	580'400	-	472'400	-
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	755'852	100'854	172'000	-	220'000	-
TOTALISATION		942'286	100'854	1'292'400	-	1'170'208	-
Résultat		-	841'432	-	1'292'400	-	1'170'208

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'état du compte des investissements totaux.

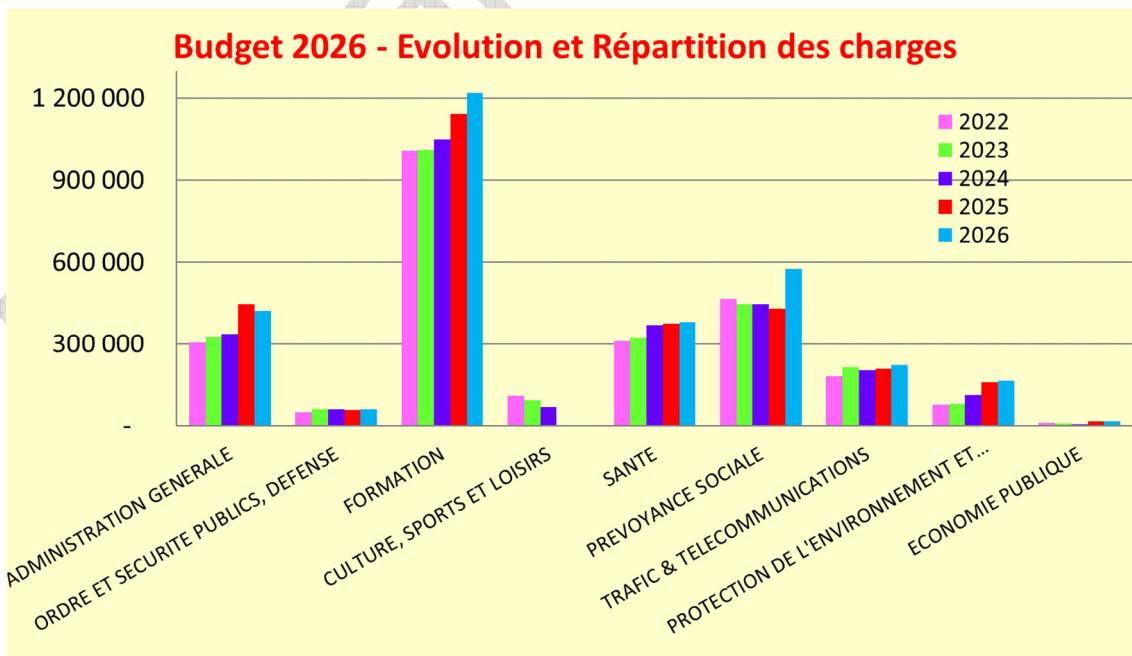
Budget de Résultats 2026



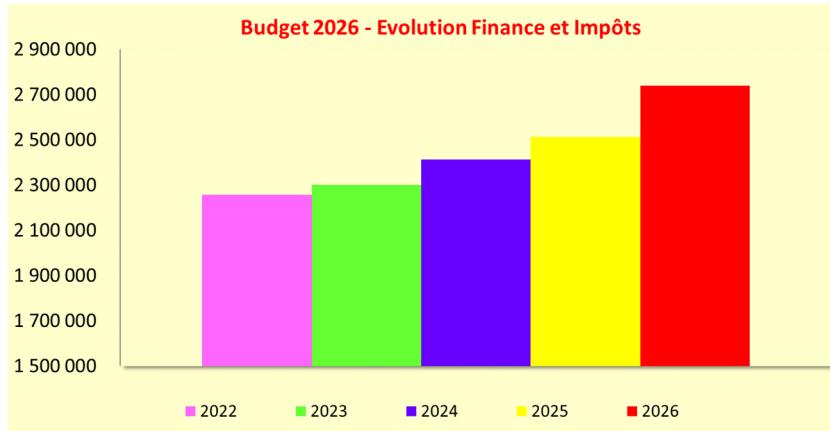
Mme Dominique Haller Sobritz présente la répartition des charges par chapitre pour 2026.

Le chapitre FORMATION reste le plus important avec 39.77 % pour la formation (- 0.48 % / 2025). Tous les chapitres ont légèrement diminué leur part de charges, au «*profit*» de la Prévoyance sociale, qui passe de 15.15 % des charges totales à 18.81 %, soit +3.66 % par rapport au budget 2025.

Les détails pour chaque chapitre vont suivre dans la présentation.



Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution de chaque chapitre sur les 5 dernières années avec la répartition des charges par chapitre.

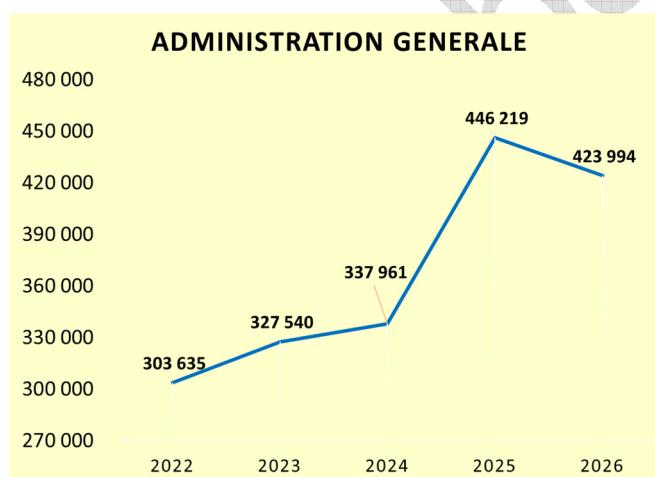


Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution des impôts.

Mme Dominique Haller Sobritz présente chapitre par chapitre le budget estimé pour 2026.

L'assemblée est invitée à poser directement ses questions après chaque chapitre.

0. Administration générale (anciennement Administration)



Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre ADMINISTRATION GENERALE s'élève à Fr. 543'034.- de charges pour Fr. 119'040.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 423'994.-, et une diminution de Fr. 22'225.-.

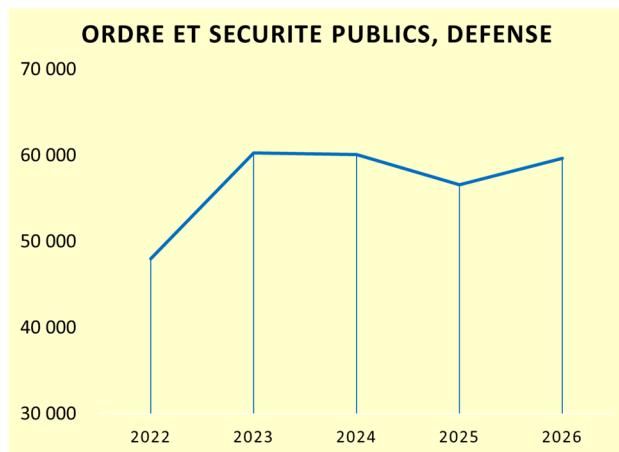
Cette diminution résulte de plusieurs variations :

- L'augmentation des salaires en 2026 et l'augmentation du taux d'activité de notre Technicienne-Architecte reste en dessous des coûts. Comme annoncé l'année dernière, la passation pour la double activité de Chantal et Gazmend étaient nécessaires afin de permettre à Chantal d'apurer ses heures supplémentaires, ses vacances, tout en assurant sur la durée, une transmission optimale des tâches et de l'historique communal.
- Les frais informatiques en perpétuelle augmentation sont justifiés par les mises à jour, améliorations techniques, et maintenances diverses.

Suite à l'intervention de **M. Jacques Berset** souhaiterait avoir des explications sur la différence de traitement entre le législatif et exécutif et constate qu'on passe de Fr. 54'000 à Fr. 70'000 francs.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que la prochaine législature va entraîner des frais supplémentaires, notamment pour les formations organisées par l'ACF pour les nouveaux conseillers communaux, plus d'assemblées et un montant prévu pour le projet de fusion.

1. Ordre et sécurité publics, défense

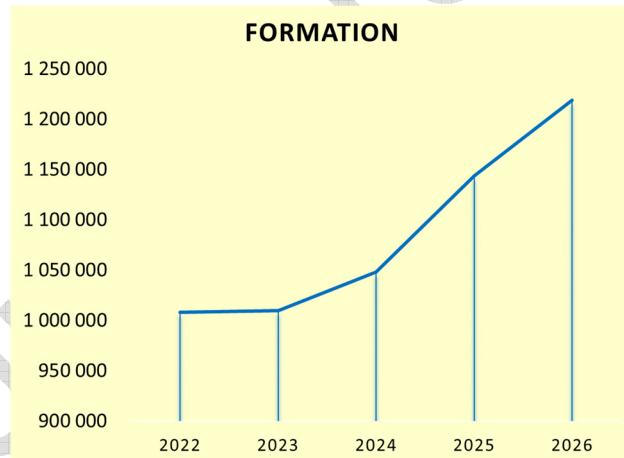


Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre ORDRE & SECURITE PUBLICS, DEFENSE présente Fr. 96'119.- de charges pour Fr. 36'500.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 59'619.-, et donc une augmentation de Fr. 3'040.-.

Suite à l'intervention de **Mme Anne Spadafora** qui demande à quoi correspond le chapitre « Ordre & Sécurité publics, défense », **Mme Dominique Haller Sobritz** répond que cela concerne la défense militaire, la protection civile et aussi le service des curatelles.

2. Formation



Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre FORMATION s'élève à Fr. 2'730'387.- de charges pour Fr. 1'511'851.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 1'218'536.-

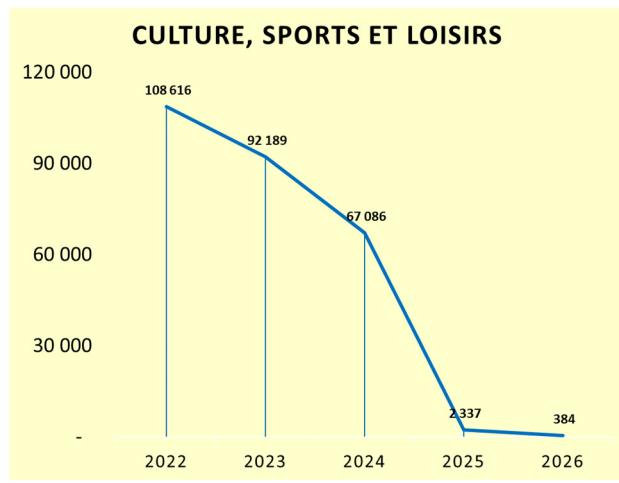
Sont compris les domaines de l'école enfantine, l'école primaire, le CO, l'accueil extrascolaire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle, ainsi que l'administration du nouveau cercle scolaire.

Ce chapitre devrait se stabiliser en 2026, après la fusion du cercle scolaire avec Cottens. Il n'est pas épargné toutefois par les charges liées. Plusieurs augmentations notables dans ce domaine : plus de Fr. 12'000.- CHF pour notre contribution aux dépenses cantonales pour l'école primaire, Fr. 14'000.- pour la participation au CO, Fr. 12'600.- pour la subvention cantonale des Ecoles spécialisées.

Notre participation au cercle scolaire, pour les transports, le camp de ski et les locaux, augmente également de plus de 15'600.- CHF

Le salaire conciergerie augmente essentiellement par un transfert de charge avec le salaire technique. La mise en place et rangement de la petite salle pour l'AES fait partie de ces frais. Des locaux pour l'AES plus appropriés seront pour cela aussi, bien appréciés.

3. Culture, sports et loisirs



Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

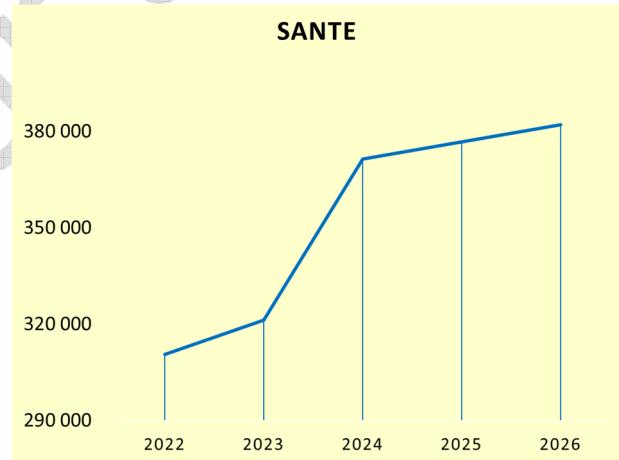
Le chapitre CULTURE, SPORTS ET LOISIRS s'élève à Fr. 141'259. - de charges pour Fr. 140'875.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 384.-.

L'entretien de la halle ne nous coûte désormais presque plus rien. Son amortissement complet, ainsi que les locations (activités scolaires du cercle scolaire, locations annexes) compensent les frais. La comptabilisation de location de la halle, que ce soit pour l'activité scolaire ou pour la partie loisirs de Chénens et divers intéressés, réduit ainsi notre charge pour son exploitation.

Ce chapitre concerne les domaines de la culture, les sports et l'entretien de la place de jeux.

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin, Mme Dominique Haller Sobritz** répond qu'il s'agit de la place de jeux de l'école et non de celle du terrain des Glières. La salle de sport qui a été construite en 1990, a été amortie sur 33 ans.

4. Santé



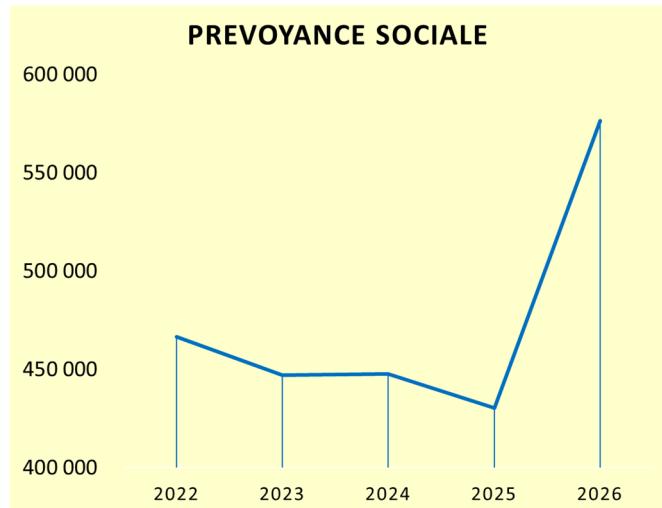
Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre SANTE présente des charges de Fr. 386'108.- pour des revenus de Fr. 4'000.-, soit un solde de charges de Fr. 382'108.-, soit une augmentation de Fr. 5'438.- par rapport à 2025, ou +1.44 %.

Cette augmentation est quasiment la même que l'année précédente.

Sont compris les domaines des hôpitaux, homes médicalisés, soins ambulatoires et le service médical des écoles.

5. Prévoyance sociale



Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre PRÉVOYANCE SOCIALE s'élève à Fr. 587'388.- de charges pour Fr. 11'000.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 576'388.-

Il comprend les domaines des structures d'accueil de la petite enfance, la participation communale aux institutions spécialisées et l'aide sociale.

Toutes les années ne se ressemblent pas. Si l'an dernier une baisse de la charge pour ce chapitre était constatée, 2026 s'avère plus difficile à gérer. En effet, plus particulièrement, le déficit évalué pour l'AES, ainsi que les mesures du PAFE (Plan d'Assainissement des Finances de l'Etat) dont il a été ici tenu compte génèrent un bon de près de Fr. 146'000.- par rapport au budget 2025.

- Fr. 41'000.- pour l'AES
- Plus de Fr. 71'000.- pour les différentes mesures du PAFE.
- Ainsi que l'augmentation attendue des subventions pour les crèches est l'accueil familial de jour ;

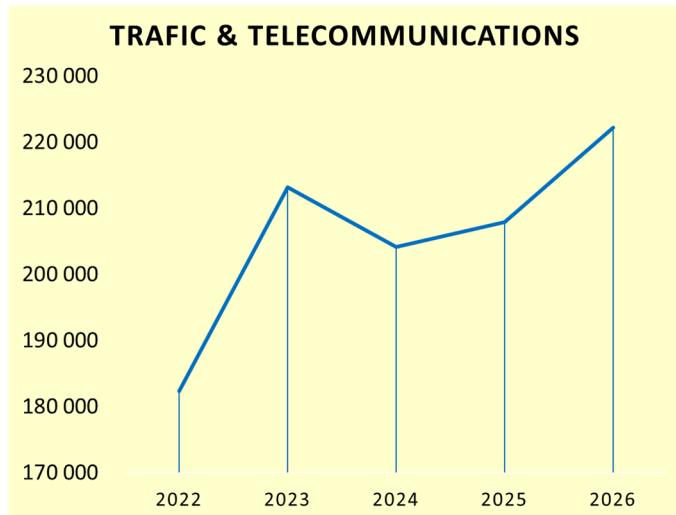
participent à cette forte augmentation.

			Comptes 2024		Budget 2025	Budget 2026
5220.3631.00	Part. financement des prestations complémentaires AI		-	-	29'415	
5320.3631.00	Part. financement des prestations complémentaires AVS		-	-	40'782	
5430.3631.00	Part. avances sur contributions d'entretien non récupérées	4'641	5'300		-	Répartition 2025 : 50% Etat-Communes / 2026 : Etat 100% - Communes 0%
5720.3611.00	Part. LASoc, aide matérielle et mesures insertion sociale MI	12'335	16'100	26'330		Répartition 2025 : Etat 40% - Communes 60% / 2026 : Etat 20% - Communes 80% La Tuile, Tremplin, etc... -
5720.3611.01	Part. LASoc, services sociaux spécialisés MIS	5'329	6'300	4'160		Répartition 2025 : Etat 40% - Communes 60% / 2026 : Etat 20% - Communes 80%
5790.3611.00	LAVI aide aux victimes d'infractions	1'902	1'900	-		Répartition 2025 : 50% Etat-Communes / 2026 : Etat 100% - Communes 0%
Déférence effective pour Autigny			29'600	100'687		
Solde				71'087		

Mme Dominique Haller Sobritz présente plus en détail les influences du PAFE pour ce chapitre de la Prévoyance sociale et l'évolution par rapport au budget 2025, et à la charge effective en 2024.

M. Marcel Roulin demande si les 71'000 francs sont prévus sur plusieurs années, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que c'est un montant pour 2026 et qu'il est difficile de savoir s'il y aura autre chose. Elle confirme que les mesures sont prévues en principe pour trois ans.

6. Trafic et télécommunication



Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS s'élève à Fr. 222'205.- de charges et comprend les routes communales, cantonales et le trafic régional et ferroviaire.

Ce supplément représente essentiellement une réserve pour le service hivernal, neige et sel, ainsi que pour l'entretien des routes.

L'augmentation tient également compte d'une majoration des amortissements (conséquence de la rénovation des routes), de la participation au fonds fédéral d'infrastructure, de celle aux dépenses pour le trafic régional, ainsi que de la part de salaire technique consacré à ce chapitre. Ce dernier poste étant pour chaque chapitre, une répartition aléatoire pour le futur car basée sur l'année précédente bouclée.

M. Jacques Berset intervient au sujet des Fr. 30'000.- pour l'entretien courant des routes et remercie M. Nicolas Losey pour les différentes interventions déjà effectuées. M. Berset précise qu'il y a encore quelques endroits où il y a des nids-de-poule assez conséquents qui se prolongent après la Gravière et aimerait savoir si cela est prévu en 2026. Les machines qui passent régulièrement sur cette route accentuent les dégâts.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que les Fr. 30'000.- maximum autorisés sont prévus pour éviter de faire voter des investissements de dernière minute et ainsi pouvoir effectuer des petits travaux sur le cours de l'année. Elle rappelle que c'est un budget.

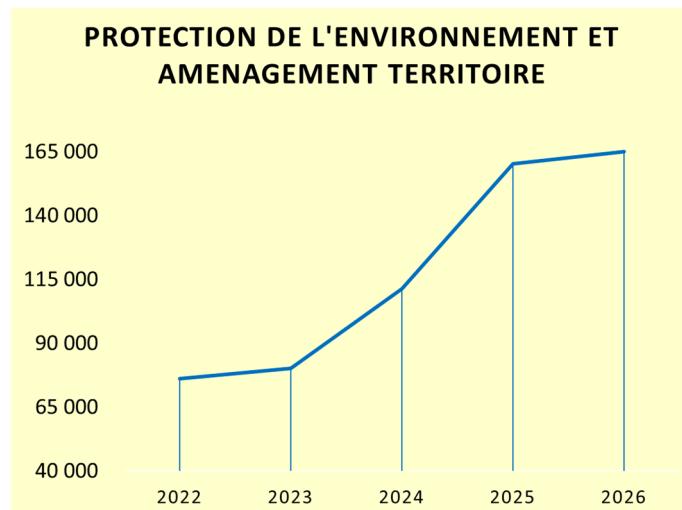
M. Nicolas Losey confirme que pour 2026, la suite des réfections des fissures à la Route de la Crétausa, et à la Route de Saint-Garin. Ensuite, il y a la route vers la porcherie, où il n'est pas possible de la faire goudronner mais qui est régulièrement entretenue lorsque cela est nécessaire, notamment lors des inondations.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que dans ce montant est également prévu le nettoyage des grilles, les couvercles.

M. Nicolas Losey explique également que la remise en état de la Gravière prend plus de temps que prévu.

Mme Laurence Charrier relève que la route évoquée par M. Jacques Berset est prévue pour les machines agricoles et non pour les véhicules privés.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire



Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, le deuxième en importance financière, comprend les sous-chapitres de l'approvisionnement en eau potable, la protection et l'épuration des eaux, les ordures ménagères, l'entretien des cours d'eau, ainsi que le cimetière, et bien sûr l'aménagement du territoire, soit tout ce qui est en lien avec les constructions d'une manière générale.

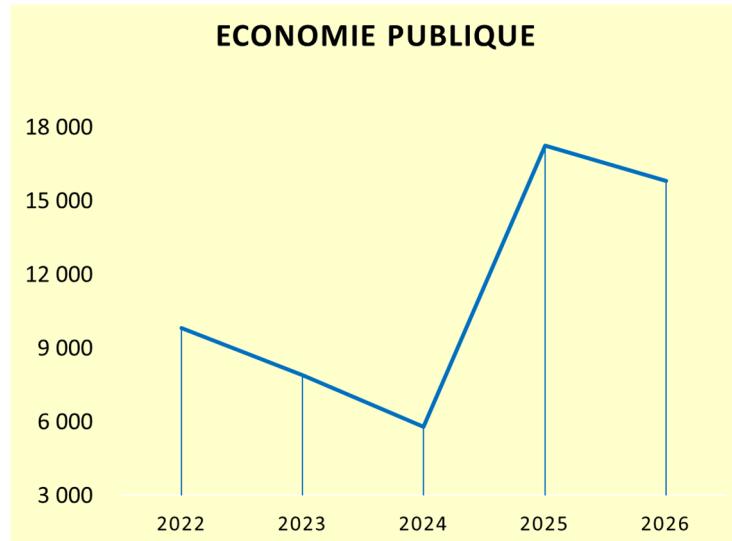
Il s'élève à Fr. 759'304.- de charges pour Fr. 594'384.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 164'290.-.

- Le prélèvement au financement pour l'eau potable est équivalent à 2025, soit un total de Fr. 38'957.-. La consommation d'eau est toujours dépendante de l'utilisation des consommateurs.
- L'attribution aux financements spéciaux de maintien de la valeur et pour l'équilibre du compte diminue de Fr. 14'264.- et s'élève à Fr. 164'246.- CHF pour le compte de l'épuration.
- Concernant ces 2 sous-chapitres, deux nouveaux règlements pour l'eau potable et les eaux usées vous seront proposées en 2026, afin de rééquilibrer de façon structurelle, ces attributions et prélèvements au financement des 2 sous-chapitres.

Pour les déchets et le cimetière, les sous-chapitres restent stables, bien qu'on note, une augmentation de la charge pour l'élimination des déchets, et une moindre recette pour ceux qui sont payés un minimum par les chaînes de récupération.

Enfin le sous-chapitre de l'aménagement du territoire comprend la participation communale à l'ARS de Fr. 10'673.- (pour Fr. 9'000.- prévu en 2025). Ce montant est calculé selon la proposition des statuts qui vous sera soumise tout à l'heure.

8. Economie publique



Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre ECONOMIE PUBLIQUE comprend l'agriculture et les forêts.

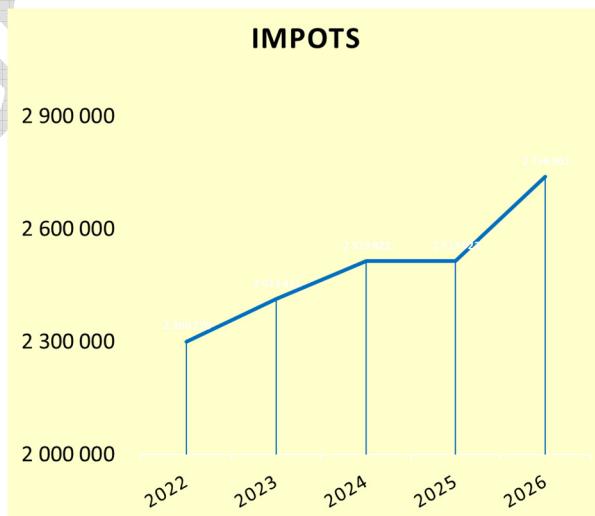
Il s'élève à Fr. 18'843.- de charges pour Fr. 3'020.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 15'823.-.

Le renouvellement du point de vue du sentier didactique augmente le compte de l'entretien du sentier didactique.

L'entretien des routes forestières prévisible augmente également le compte concerné.

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin** au sujet de l'entretien de la place de jeux du Terrain des Glières, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que les frais se trouvent dans le chapitre 1 (*nl dr : il s'agit du chapitre 0*). Il n'y a actuellement pas beaucoup d'entretiens, sauf l'entretien courant effectué par l'employé communal.

9. Finances et impôts



Mme Dominique Haller Sobritz présente notamment l'évolution des poste impôts et de la prééquation financière de 2022 à 2026.

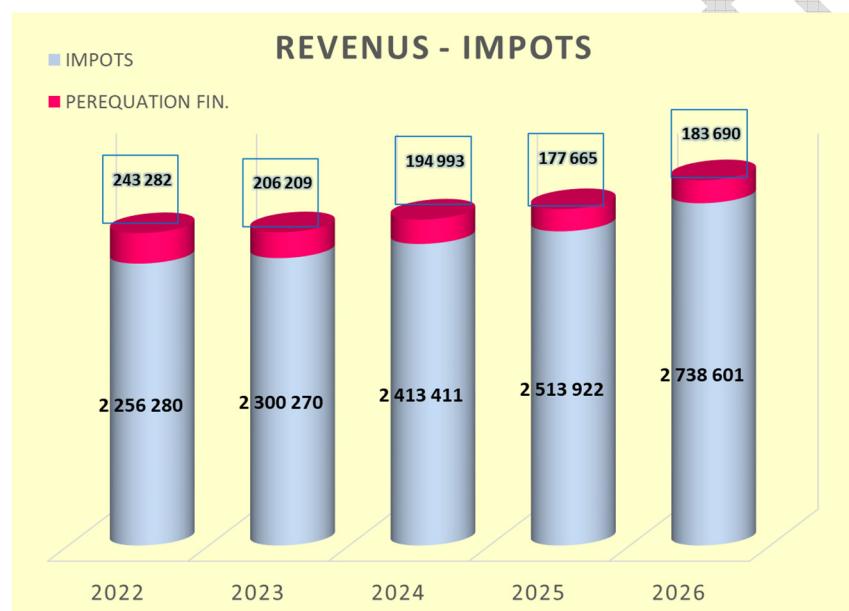
Ce chapitre s'élève à Fr. 3'074'724.- de revenus pour Fr. 90'981.- de charges, soit un solde de recettes de Fr. 2'983'743.-

L'augmentation globale de ce chapitre s'explique par :

- une augmentation des impôts sur le revenu d'environ Fr. 200'000.- ; une légère augmentation de la péréquation financière intercommunale de Fr. 6'025.- par rapport à 2025 ;
- une augmentation de la contribution immobilière de Fr. 20'000.-.

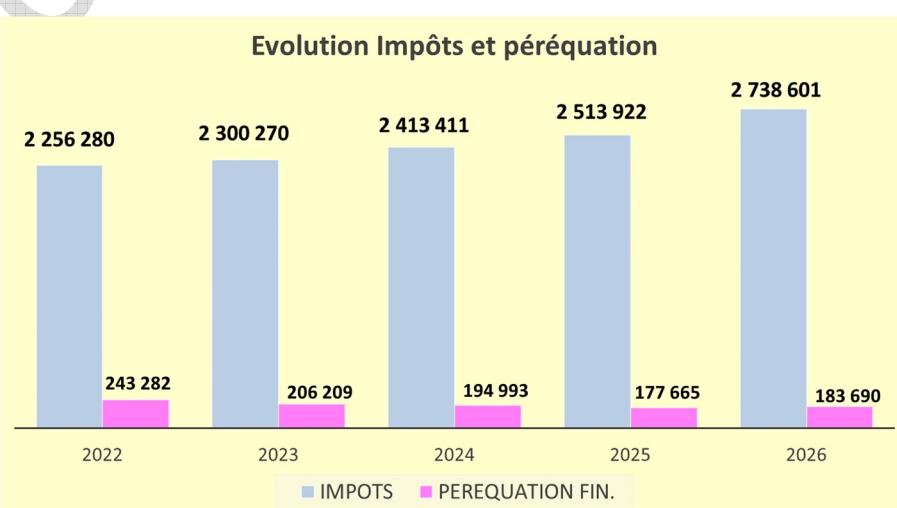
Mme Dominique Haller Sobritz donne quelques précisions supplémentaires pour ce chapitre :

1. Pour estimer les recettes fiscales, un double calcul se fait pour les impôts sur les personnes physiques (revenu et fortune) et personnes morales (bénéfice et capital). Un premier selon les recommandations du Service des contributions, et un second, par la moyenne des 5 dernières années relative aux impôts encaissés, selon les comptes bouclés précédents. L'estimation 2026 se trouve donc entre ces 2 calculs. Pour 2026, un 3^{ème} comparatif a également été fait, avec mesures PAFE et sans mesures PAFE : les 2'100'000 prévus au budget se trouvent entre ces 2 calculs.
2. Pour les impôts sur les gains immobiliers, mutations, successions etc... : c'est la moyenne des comptes des 5 dernières années qui nous guident.



Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution des postes impôts et péréquation financière de 2022 à 2026, ainsi que la part de la péréquation par rapport aux recettes fiscales, de deux façons différentes.

Le montant total de péréquation augmente de Fr. 6'025.-.



Mme Dominique Haller Sobritz explique à l'assemblée qu'au vu de l'ensemble de tous ces éléments présentés, le compte de résultat 2026 prévoit une année comptable déficitaire de Fr. 80'234.- ce qui représente à peine 1.439 % par rapport aux charges totales.

Déficit équivalent à 2025, estimé au mieux, car le budget de ce soir est prudent, et reste un budget. De nombreuses inconnues restent, essentiellement avec la grande inconnue que sera le budget de l'Etat pour 2026.

Dans le cadre de l'exercice 2026 tout ce qui pourra être fait pour le réduire, le sera.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée si elle a des questions.

Mme Dominique Haller Sobritz donne la parole à la Présidente de la Commission financière pour la lecture des rapports

3.4 Rapports de la Commission financière

Mme Mary-Laure Richoz, Présidente de la Commission financière, donne lecture des différents rapports :

Rapport de la Commission financière relatif au budget de Résultat 2026

[...]

Conformément à son mandat, lors de sa séance du lundi 17 novembre 2025, la Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Les membres du Conseil communal étaient présents afin de nous apporter toutes explications nécessaires.

Après un examen approfondi, tous les comptes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont exigé des explications qui ont été fournies par les conseillers communaux ainsi que par M. Gazmend Gerxhaliu, administrateur des finances communales et ce, à l'entière satisfaction de la commission financière.

Les charges se montent à CHF 5'575'628.- et les produits s'élèvent à CHF 5'495'394.- laissant apparaître un déficit de CHF 80'234.-.

Dès lors, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement de l'année 2026 et recommande à l'assemblée de l'approuver tel qu'il est présenté par le Conseil communal. [...] »

Rapport de la Commission financière relatif au budget des investissements 2026

[...]

Conformément à son mandat, lors de sa séance du mardi 17 novembre 2025, la Commission financière a examiné le budget des investissements pour l'année 2026.

Les membres du Conseil communal étaient présents afin de répondre à toutes nos questions et nous remercions M. Gazmend Gerxhaliu pour le travail effectué.

Cette année, deux investissements d'un montant total de CHF 420'000.- sont soumis au vote de l'assemblée, ils concernent ce qui suit :

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- *Chemin des Vergers – Route des Champs Montants*

Un budget de CHF 220'000.- vous est proposé pour le déplacement et le remplacement de conduites. L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière selon le modèle comptable de MCH2, soit 1.25 % par an.

TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Aménagement route d'accès pour l'art. 687 NM

Un budget de CHF 200'000.- vous est proposé pour des travaux en lien avec l'aménagement de la route d'accès au Chemin des Vergers.

L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière selon le modèle comptable de MCH2 soit 2.50 % par an.

Ces deux investissements seront financés par un emprunt bancaire.

La Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal pour 2026.

Dès lors, nous recommandons à l'assemblée d'approuver le budget des investissements 2026 tel qu'il est proposé.

Mme Dominique Haller Sobritz remercie la Commission financière.

3.5 Vote final de chaque investissement et du budget de fonctionnement

Votes des investissements 2026

Adduction d'eau potable - déplacement et remplacement de la conduite Chemin des Vergers / Route des Champs Montants

Résultat du vote :	oui : 46 voix	non : 0 voix	abstention : 0 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Aménagement de la route d'accès et liaison mobilité douce vers l'école pour l'article 657 NM RF Autigny et nouveaux collecteurs et adduction d'eau

Résultat du vote :	oui : 45 voix	non : 1 voix	abstention : 0 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Cet investissement est accepté à la majorité

Vote du budget Compte de Résultat 2026

Pour le Budget Comptes de Résultat 2026 présenté, soit :

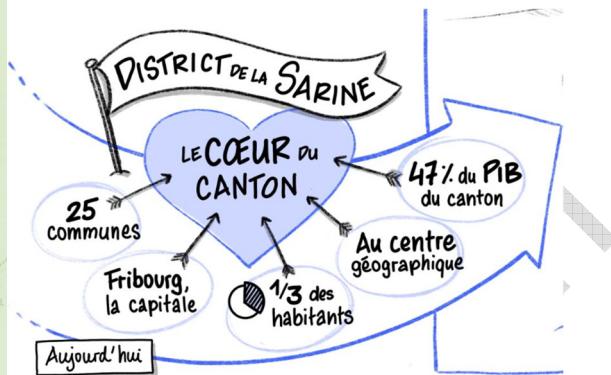
- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| • Total des charges : | Fr. 5'575'628.- |
| • Total des revenus : | Fr. 5'495'394.- |
| • Avec un déficit envisagé de | Fr. - 80'234.- |

Résultat du vote :	oui : 46 voix	non : 0 voix	abstention : 0 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Le budget 2026 est accepté à l'unanimité.

Mme Dominique Haller Sobritz remercie l'assemblée.

4. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)



Concernant la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que suite à sa validation à l'unanimité lors de l'Assemblée des délégués du 18 septembre 2025, le projet de révision totale des statuts de notre association est entré dans une phase importante de communication avec, pour ligne de mire, leur approbation par les législatifs communaux d'ici la fin de l'année 2025.

Le Comité de Direction a mis à disposition un certain nombre d'outils sensés faciliter la communication avec les citoyens.

Outre le site internet de l'ARS, un certain nombre de brochures étaient à disposition depuis plusieurs semaines au bureau communal, et il y en a encore quelques-unes ici à l'entrée.

Plusieurs séances d'information ont été organisées avec dates et lieux différents. **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que les citoyens ont pu prendre connaissance de ces statuts par les infos publiées dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune.

Mme Dominique Haller Sobritz propose à l'assemblée de parcourir la présentation transmise par l'ARS.

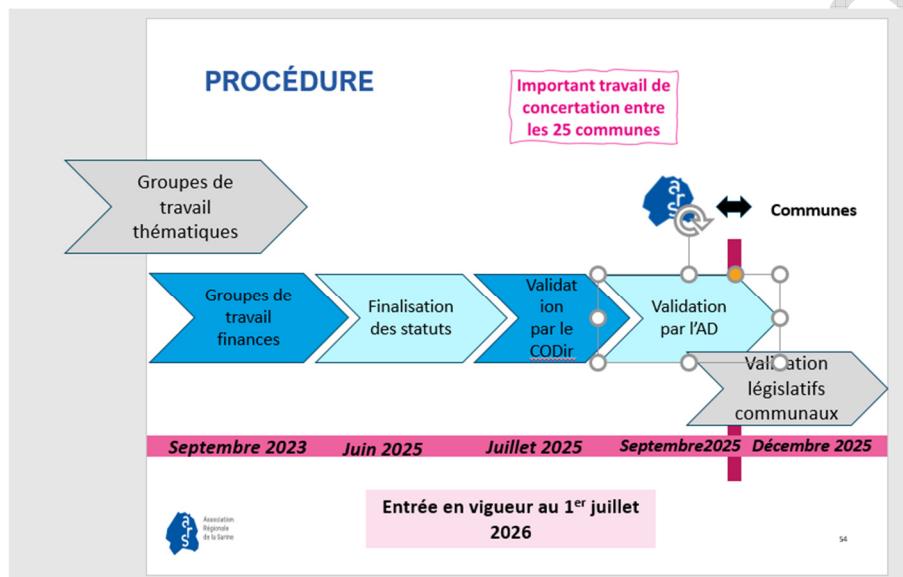
La révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) est soumise au vote des législatifs dans les vingt-cinq communes que compte le district de la Sarine d'ici la fin du mois de décembre 2025. Cette procédure fait suite à la validation à l'unanimité de ces statuts par l'Assemblée des délégués de cette association le 18 septembre 2025. Cette présentation vise à exposer les enjeux de cette révision totale de même que les opportunités et les incidences que cela représente pour les communes membres.

L'Association régionale de la Sarine est une association récente dont la création remonte au 1^{er} juin 2022. Elle regroupe l'ensemble des communes du district de la Sarine. Elle a été initialement mise sur pied pour assurer l'élaboration d'un premier plan directeur régional, lequel est actuellement en cours de finalisation. Cette association doit aujourd'hui revoir ces statuts afin de répondre à plusieurs enjeux qui font l'objet de la présente présentation. Toutes les informations en lien avec les activités actuelles de l'association – et naturellement la révision de ses statuts – sont disponibles à l'adresse www.region sarine.ch

Pourquoi réviser les statuts de cette association de communes maintenant ? Il y a certes un aspect juridique sur lequel les communes n'ont pas vraiment de prise, mais il existe également un facteur d'opportunité important. La Sarine mérite en effet une association régionale digne de ce nom. D'un point de vue juridique, plusieurs modifications récentes du cadre légal imposent que des thématiques comme l'aménagement du territoire, ou encore le tourisme soient dorénavant traitées à l'échelle du district dans son ensemble. Les collaborations intercommunales plus petites, comme l'agglomération de fribourg et ses dix communes, doivent donc également céder la place à des structures plus grandes.

Au-delà des contingences juridiques, il faut constater que la Sarine est le plus grand district du canton, c'est le district le plus peuplé, le district qui intègre la capitale cantonale et celui qui contribue le plus à la richesse du canton. Il existe donc une responsabilité à doter la région d'une gouvernance solide qui lui permette de développer des projets sur la base d'une vision commune à tout le district. Les habitants de notre région en profiteront, mais également tout le canton. Une Sarine qui va bien, c'est en effet un canton qui va bien.

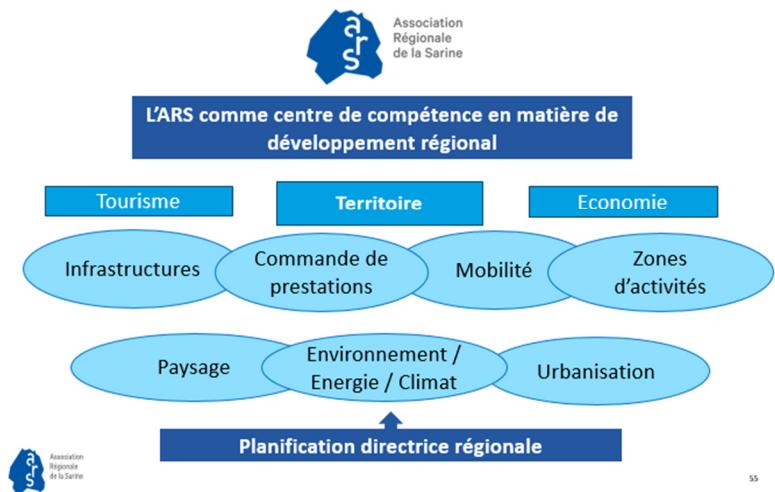
L'enjeu majeur de cette révision des statuts, c'est donc de doter le district des structures et compétences nécessaires pour envisager son développement à une échelle cohérente et le faire rayonner au-delà de ses frontières. La concurrence entre les régions est toujours plus forte et nous devons nous doter des instruments qui nous permettent d'être une région compétitive, non pas seulement à l'échelle cantonale, mais également nationale. L'ARS favorisera la collaboration intercommunale, permettra de développer les projets et les infrastructures de demain tout en captant des subventionnements fédéraux et cantonaux importants pour les financer. Formulé de manière plus directe, l'enjeu c'est donc de positionner le district de la Sarine comme moteur de développement.



La révision totale des statuts a poussé la région à s'interroger sur elle-même et sur la manière de collaborer entre ses communes membres. Quelles thématiques doivent être traitées à l'échelle régionale ? Dans quel cadre financier le faire ? Une vaste procédure a été lancée, il y deux ans, avec plusieurs groupes de travail thématiques qui ont planché sur les futurs domaines d'activité de l'association et un groupe de travail finances qui a veillé à ce que le cadre budgétaire soit acceptable pour tous, notamment sur la manière de partager la facture entre les communes. Ce travail a été intensif. Le seul groupe finances où toutes les communes étaient invitées à participer a par exemple siégé à treize reprises en six mois.

Sur la base de ce travail important, le comité directeur de l'association a élaboré une proposition de statuts qui a été validée, à l'unanimité, par l'assemblée des délégués de l'association le 13 septembre dernier. La balle est maintenant dans le camp des législatifs des vingt-cinq communes du district qui doivent également valider ces statuts. A ce stade de la procédure, il n'est plus possible de modifier les statuts qui ont été discutés par l'assemblée des délégués. Les législatifs communaux ne peuvent que les accepter ou les refuser en bloc. Une première commune, celle de Fribourg, s'est déjà prononcée favorablement. Cette validation doit intervenir de manière unanime au niveau des communes car les statuts contiennent de nouvelles tâches traitées à l'échelle régionale. L'entrée en vigueur des statuts, une fois validés par tous les législatifs, est imaginée au 1^{er} juillet 2026.

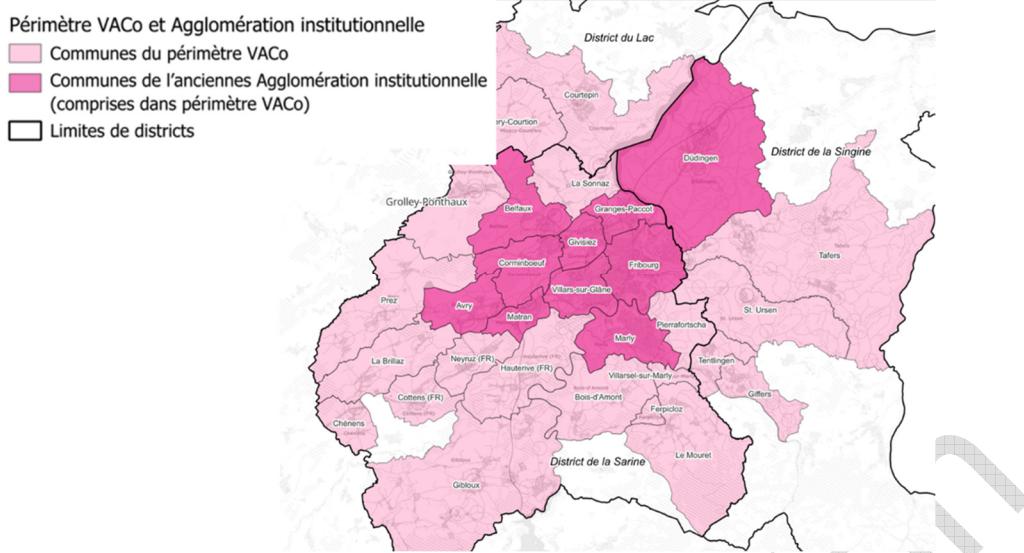
POSITIONNEMENT



Les réflexions menées dans le cadre des groupes de travail ont permis de donner à l'ARS un positionnement clair. Cette association se veut être un centre de compétences en matière de développement régional. L'ensemble des tâches traitées concerne de près ou de loin le territoire. Elles se concrétisent dans des domaines tels que les infrastructures, les zones d'activités, le paysage et tant d'autres qui figurent dans les bulles présentées à l'écran. Il s'agit de domaines qui ont pour point commun de pouvoir être intégrés dans la planification directrice régionale, qui n'est rien d'autre que la stratégie à long terme dont la région entend se doter en matière d'aménagement du territoire. Cette délimitation autour de thématiques liées au territoire limite également la portée de l'association. Il ne s'agit pas de développer quelque chose de tentaculaire mais de se limiter aux seules thématiques régionales étroitement liées au territoire.

La planification régionale est donc au centre des activités de l'association. Elle définit et coordonne les grandes orientations d'aménagement d'un territoire à l'échelle d'une région dans les domaines tels que l'urbanisation, le paysage, les transports et les infrastructures. Dans le cas de la Sarine, cet objectif se traduit par le biais de deux instruments. Le plan directeur régional d'une part, qui est la compétence historique de l'association, qui repose sur des principes de droit cantonal et qui concerne toutes les communes de l'association. L'autre instrument majeur est le projet d'agglomération qui traite plus ou moins des mêmes thématiques, mais de manière beaucoup plus précise. Il repose sur des règles de droit fédéral et doit être conçu dans un périmètre également défini au niveau fédéral et, surtout, cet instrument permet d'obtenir des financements fédéraux pour les infrastructures qu'il prévoit. C'est en quelque sorte la récompense fédérale d'un aménagement du territoire réussi au niveau de la région.

Il vaut la peine de s'attarder sur ce point car la collaboration régionale, en l'occurrence, paye. Le projet d'agglomération est une stratégie qui vise à coordonner l'urbanisation et les transports. Si cette coordination est estimée réussie par la confédération qui analyse le dossier, celle-ci octroie des subventions pour la réalisation des projets d'infrastructure de mobilité prévues dans les fiches de mesure contenues dans le projet d'agglomération. Ces mesures ne tombent pas de nulle part. Il s'agit généralement de projets communaux qui peuvent ainsi se voir subventionner à hauteur de 30-40% par la confédération. Le rôle de la région est donc d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie convaincante au niveau de la région puis de coordonner la répartition des financement fédéraux en faveur des différents projets communaux. Les projets d'agglomération sont revus tous les quatre ans et de nouvelles mesures peuvent être inscrites en fonction de leur degré de maturité. Il en découle une numérotation de ces projets en PA2, PA3, PA4, etc... L'ARS vient pour information de déposer le PA5 à Berne.



Les projets d'agglomération sont à réaliser dans le périmètre appelé VACO. Il s'agit d'un périmètre défini par la Confédération sur une base purement statistique et non pas politique. Toutes les communes sarinoises s'y trouvent à l'exception de Treyvaux et Autigny. S'y ajoutent plusieurs communes à l'extérieur du district de la Sarine: 2 lacoises et 5 singinoises. Ce périmètre n'est pas décidé par la région mais par la confédération en fonction de certaines caractéristiques, la plus importante étant la pendularité vers le centre cantonal. Les statuts prévoient la possibilité pour l'ARS de se lier par contrat dans le but d'exécuter certaines tâches. C'est typiquement le cas pour les projets d'agglomération futurs où l'ARS va devoir collaborer sur la base de contrats avec les communes situées hors du district qui seront intéressées à y prendre part. Les contacts établis jusqu'à présent montrent que l'intérêt est à ce propos est grand.

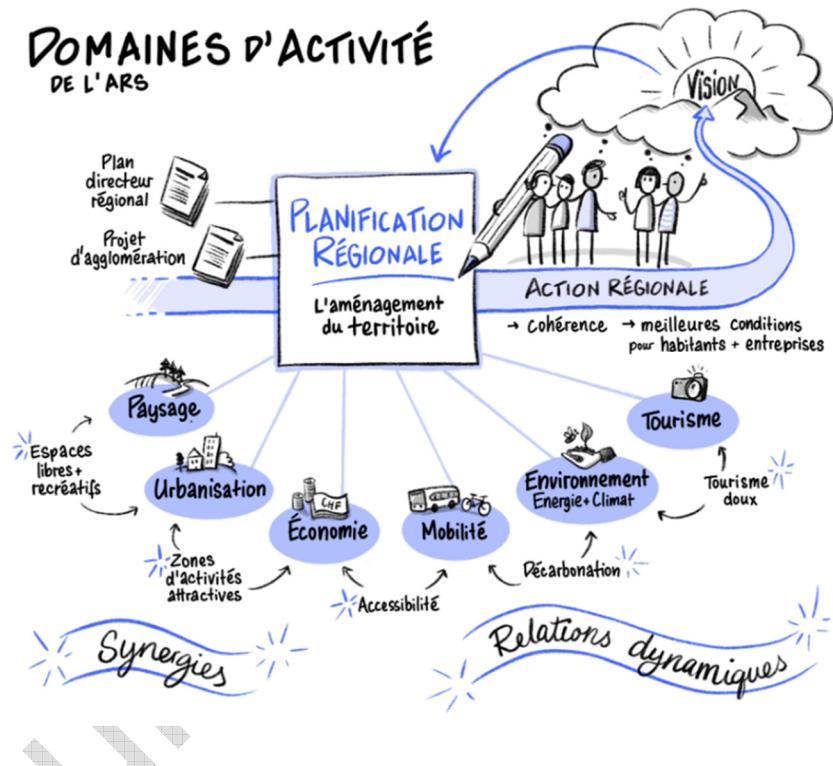
La modification de la loi cantonale sur les agglomérations a des répercussions sur l'autorité en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets d'agglomération. Les premiers projets d'agglomération ont été mis en œuvre uniquement à l'échelle des dix communes membres de l'Agglomération en tant qu'institution politique. Il s'agit des PA2, PA3 et PA4. Cette dernière a ensuite décidé d'ouvrir la possibilité d'une participation sur la base de contrats à toutes les communes comprises dans le périmètre VACo, à partir du PA5. Si la révision des statuts de l'ARS est adoptée, l'idée est à l'avenir que ce soit cette dernière qui porte les projets d'agglomération à l'échelle de la Sarine, en permettant aux communes du périmètre VACo situées dans d'autres districts de participer par voie contractuelle. C'est le *modus vivendi* auquel toutes les communes ont souscrit dans le cadre de la CRCNA, une conférence régionale qui a réfléchi au début de cette année à l'entité qui serait susceptible de porter les futurs projets d'agglomération.

Parallèlement à la planification régionale, l'association entend prendre en charge d'autres thématiques connexes qui gravitent autour du territoire. On pense en premier lieu à la promotion touristique qui désigne toutes les mesures qui visent à soutenir et à renforcer l'activité touristique dans le district, soit par la stimulation de la demande, soit par l'amélioration des infrastructures. Ces infrastructures à réaliser font l'objet de travaux à l'interne de l'association et sont intégrés à la planification directrice régionale. La région finance également un mandat externe concernant l'accueil et le marketing de la destination. Ce mandat externe est confié à Fribourg Tourisme et Région. Toute cette activité s'inscrit dans le cadre d'une stratégie touristique régionale définie récemment et qui parle sur la notion de terroir créatif pour positionner la région dans un environnement concurrentiel. Le premier projet d'infrastructure porté par la région concerne les chemins de la Sarine dont une première boucle a été inaugurée à la fin de l'été dernier à proximité de l'abbaye d'Hauterive.

Une autre thématique connexe concerne l'économie territoriale. Ce domaine d'activité consiste en la mise en valeur des zones d'activité existantes et futures sous l'angle de leur planification, de leur aménagement et de leur utilisation. On parle parfois à ce propos de gestion des zones d'activité. La loi oblige désormais à traiter cette problématique sous l'angle régional et non plus uniquement communal comme par le passé. C'est un changement de paradigme important dont la région tient compte. Une porte est également ouverte dans les statuts en vue de créer un établissement de promotion foncière active chargé d'acquérir des terrains industriels pour le compte de la région. La création d'un tel établissement nécessite toutefois encore de nombreuses analyses et la région n'est pas encore prête à

décider maintenant si elle veut ou non se lancer dans cette voie. Le cas échéant, cela nécessiterait une nouvelle décision de l'Assemblée des délégués.

Parmi les thématiques connexes, la plus lourde financièrement concerne la commande de prestations de mobilité. On entend par là l'organisation des processus de commande auprès d'entreprises externes dans le domaine du transport public urbain et des vélos en libre-service. Les transports publics urbains doivent être distingués du transport public régional pour lequel le canton décide seul. Le transport public urbain concerne uniquement les lignes 1 à 12 dans les communes du centre urbain listées par le service cantonal de la mobilité. Ces prestations ne concernent donc pas toutes les communes de l'association mais uniquement celles qui bénéficient des prestations correspondantes. Cet élément a toute son importance dans la répartition des frais liés à ce domaine. L'exploitation des park and ride en entrée d'agglomération obéit à la même logique dès lors que leur présence est fortement liée à l'exploitation de lignes de bus pour amener les pendulaires au centre-ville. Le dernier domaine thématique connexe au territoire est celui de l'environnement, de l'énergie et du climat qui se conçoivent comme des domaines d'action transversaux et complémentaires aux autres politiques publiques à impact territorial qui sont portées par l'association.



Ce schéma récapitulatif montre de quelle manière les différentes thématiques liées au territoire, qui seront traitées au sein de la future ARS, peuvent ensemble concrétiser la vision développée dans la planification régionale. L'organisation mise en place vise de manière générale à positionner la région comme moteur de développement en créant des synergies entre les thématiques qui sont propres à faire émerger de nouveaux projets et à améliorer les conditions-cadre pour les habitants et les travailleurs de la région.

Une autre thématique connexe concerne l'économie territoriale. Ce domaine d'activité consiste en la mise en valeur des zones d'activité existantes et futures sous l'angle de leur planification, de leur aménagement et de leur utilisation. On parle parfois à ce propos de gestion des zones d'activité. La loi oblige désormais à traiter cette problématique sous l'angle régional et non plus uniquement communal comme par le passé. C'est un changement de paradigme important dont la région tient compte. Une porte est également ouverte dans les statuts en vue de créer un établissement de promotion foncière active chargé d'acquérir des terrains industriels pour le compte de la région. La création d'un tel établissement nécessite toutefois encore de nombreuses analyses et la région n'est pas encore prête à décider maintenant si elle veut ou non se lancer dans cette voie. Le cas échéant, cela nécessiterait une nouvelle décision de l'Assemblée des délégués.

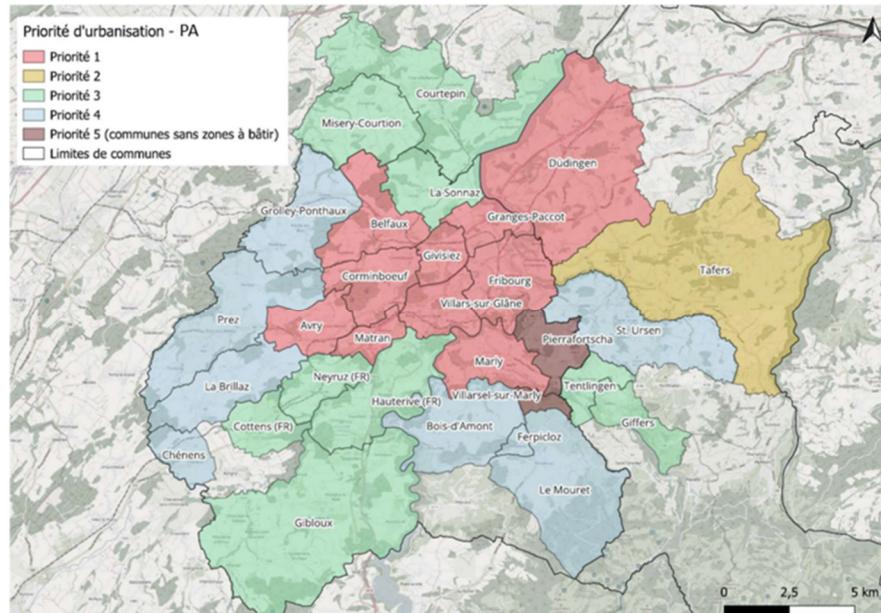
La gouvernance prévue pour l'association découle directement de la loi sur les communes. Elle est très classique avec une assemblée des délégués, un comité de direction et une commission financière. Ce qui a été ajouté est la conférence de planification régionale qui est un organe consultatif. Il est constitué d'un représentant technique et un représentant politique de chaque commune membre. Il permet de développer une culture commune de l'aménagement du territoire au niveau de l'ensemble de la Sarine. L'assemblée des délégués est quant à elle formée de représentants de toutes les communes avec une voix au minimum, puis une voix supplémentaire par tranche de 2000 habitants. Le comité de direction est quant à lui constitué avec le souci d'assurer une représentativité régionale, même si toutes les communes ne peuvent pas y siéger.

La charge de travail attendue étant relativement importante, des délégations du comité préaviseront les dossiers dans les principaux domaines d'activité de l'association que seront l'aménagement du territoire au sens large et le tourisme/économie.

Comme précédemment évoqué, toutes les tâches ne concerneront pas toutes les communes. Il y a ainsi deux domaines dont la gouvernance s'écarte du modèle classique. La commande de prestations de mobilité, en particulier la commande de transport public urbain, ainsi que la mise en œuvre des anciens projets d'agglomération, PA 2, PA3 et PA4. Il s'agit des projets d'agglomération et des mesures qu'ils contiennent qui ont été en leur temps validés par les dix communes de l'Agglomération de Fribourg. Pour ces deux domaines, des commissions spéciales sont prévues. Elles ne sont ouvertes qu'aux communes qui sont concernées et qui participent aux frais en lien avec ces deux thématiques spécifiques. La commission liée aux anciens projets d'agglomération est évoquée dans les dispositions transitoires des statuts. Elle est en effet destinée à disparaître une fois toutes les mesures infrastructurelles prévues jusqu'au PA4 réalisées. Selon le calendrier imposé par la Confédération, tel devrait être le cas en 2030. Les projets d'agglomération à compter du PA5 seront quant à eux traités dans le cadre des organes classiques de l'association. Le cas échéant, ces organes seront élargis aux communes participant aux projets d'agglomération par contrat (communes de Singine et/ou du Lac).

L'association aura un budget de fonctionnement annuel estimé à 18.6 millions. Ce sont les chiffres qui ont été utilisés dans les différents groupes de travail lors de la définition des statuts. Le budget effectif de l'ARS pour l'année 2026 existe également mais il n'est pas totalement représentatif, car il concerne, sous certains aspects, une partie de l'année seulement alors que pour d'autres, il couvre tout l'exercice. Pour une année complète, les frais qui concernent ainsi toutes les communes se montent à 3.1 millions. Les transports publics urbains se chiffrent à eux seuls à 15.5 millions. Ces frais importants ne sont toutefois portés que par les communes qui bénéficient d'une desserte correspondante. La plupart des communes de l'ars en sont ainsi exemptées. Une limite d'endettement de 8 millions a également été fixée dans les statuts. Sur la base de la planification financière parallèle au budget 2026, on ne trouve toutefois pas d'investissement de cette ampleur pour l'instant. Il s'agissait toutefois d'avoir une limite assez élevée qui ne nécessite pas de revoir les statuts en cas d'opportunité de projet. La moyenne des contributions versées par les communes est à relativiser dès lors que comme on le verra plus tard, plusieurs clefs de répartition sont utilisées pour ventiler les frais de l'association. Mathématiquement, un apport moyen de 20 CHF/habitant prévaut pour les communes ne bénéficiant pas de transports publics urbains et de 200 CHF/habitant pour celles qui en bénéficient.

La manière dont ces frais sont répartis entre les communes repose sur plusieurs clefs de répartition qui sont propres à chaque thématique. L'objectif était de cerner au mieux les spécificités des communes dans toute leur diversité. Naturellement, un certain schématisation prévaut pour rester simple dans les critères. La pertinence de chaque clef peut être discutée mais ce qui compte au final, c'est l'image dans sa globalité. Cette image paraît en l'occurrence plutôt équilibrée dès lors que les statuts ont été accueillis favorablement par l'assemblée des délégués de l'ARS qui les a validés à l'unanimité. En tant qu'élus communaux, la tendance est de regarder les éléments qui avantagent ou qui désavantagent sa commune. Il est toutefois nécessaire de faire un pas de recul pour voir l'intérêt de la région dans son ensemble. Au terme de treize séances du Groupe de travail finances, où les arguments des uns et des autres ont pu être déposés et échangés, il semble difficile de remettre en cause l'équilibre atteint dans les statuts pour trouver mieux.



Il existe au total neuf clefs de répartition thématiques au sein de l'association. Deux sont décrites ici afin de montrer la logique retenue par le comité de direction. En matière de planification régionale, on distingue entre le plan directeur régional et le projet d'agglomération. La ventilation des frais du plan directeur régional obéit à la seule population légale et concerne toutes les communes. Cette approche a été choisie car il s'agit d'une planification obligatoire pour tous. Les frais inhérents à l'établissement et à la mise en œuvre des projets d'agglomération obéissent quant à eux à une autre logique. Les frais sont répartis en fonction de la population légale pondérée par les priorités d'urbanisation telles que décrites dans le plan directeur cantonal. Il s'agit des couleurs qu'on voit apparaître à l'écran. La logique inhérente à cette clef de répartition est que les communes les plus centrales vont pouvoir déposer davantage de mesures et ainsi bénéficier davantage de subventions fédérales que les communes plus périphériques. Elles doivent dès lors aussi contribuer davantage aux frais d'élaboration et de mise en œuvre des PA. Il semblait important de tenir compte de cette différence au moment de répartir les frais entre communes.

Le même type de réflexion a prévalu pour les autres domaines d'activités, comme le tourisme ou les commandes de prestations. Naturellement, les communes qui ne participent pas du tout à une tâche, par exemple les transports publics, ne sont pas tenues de contribuer à leur financement non plus. A titre d'exemple, Ferpicloz ne paiera pas un centime pour les bus urbains qui circulent dans le grand Fribourg ou Autigny et Treyvaux ne participeront pas au financement des PA. En ce qui concerne la commune de Autigny, les frais annuels projetés se montent à Fr. 10'673 soit, par Fr. 12.70 par habitant.

Un autre exemple de clef de répartition est celle qui prévaut pour le tourisme. Il faut distinguer ici entre les frais internes à l'association - qui sont répartis en fonction de la population légale entre toutes les communes - et le financement du mandat externe donné à Fribourg Tourisme et Région en ce qui concerne spécifiquement l'accueil et le marketing de la destination. Pour ce mandat, qui constitue l'essentiel des frais de l'association en matière touristique, une part prépondérante de 45% est payée par la Ville de Fribourg, le solde étant réparti en fonction de la population légale des autres communes. Les groupes de travail ont validé cette clef de répartition, confirmant ainsi l'option qui avait été retenue pour l'année budgétaire 2025.

Cette présentation se termine sur les avantages qui découlent d'une validation des statuts présentés ce soir.

Une association régionale renforcée permet d'esquisser un développement territorial cohérent à l'échelle de district et de doter ce dernier d'une véritable entité qui soit à même de porter les projets et de contribuer à leur financement, en ne comptant pas uniquement sur ces propres deniers, mais en allant également chercher des financements auprès du canton et de la confédération.

La structure des thématiques proposées est claire et évite l'éparpillement : l'association se concentre uniquement sur les thématiques en lien avec le territoire et tire profit des synergies qui peuvent exister dans ce domaine.

Le financement proposé est juste et tient compte des typologies de chaque commune.

Ensemble, la région sera plus forte et avec une vision commune saura également saisir les opportunités et relever les défis avec courage.

Maintenant que les statuts ont été adoptés par l'assemblée des délégués de l'association, ces derniers doivent encore être validés par l'ensemble des communes qui composent le district de la Sarine à l'image de la démarche que nous faisons ce soir. L'unanimité des communes est nécessaire car les statuts révisés prévoient de nouvelles tâches par rapport aux anciens statuts, qui avaient été rédigés uniquement dans le but de pouvoir lancer les travaux en lien avec le plan directeur régional. Le projet soumis aujourd'hui a une autre envergure. Il vise en effet à doter le district des structures nécessaires à son développement au même titre que ce que les autres districts fribourgeois ou tant d'autres régions du pays ont déjà fait. La mise en œuvre de ces statuts révisés et de la nouvelle gouvernance régionale est prévue pour le 1^{er} juillet 2026. Cette date coïncidera avec la fin de l'existence de l'Agglomération également, pour les communes qui en font partie.

Il est nécessaire de faire une brève parenthèse sur la culture. La disparition de l'Agglomération de Fribourg au 1^{er} juillet 2026, parallèlement à l'entrée en force des statuts de l'ARS, pourrait en effet avoir pour conséquence la fin du subventionnement des principaux acteurs culturels professionnels. L'Agglomération soutient en effet 73 associations pour un montant de CHF 2,4 millions par année. Il est donc nécessaire de trouver une alternative au niveau régional. C'est ce que la Préfecture de la Sarine s'emploie à faire, avec la mise sur pied d'un Comité de pilotage de gouvernance culturelle régionale, qui a travaillé sur un projet de statuts d'une nouvelle région culturelle qui regrouperait, en quelque sorte, le département culture de l'Agglomération et Coriolis Infrastructures. Une consultation de toutes les communes a eu lieu jusqu'à la fin de l'été. L'objectif est de maintenir les acquis en matière de subventions à la culture, voire de convaincre de nouvelles communes de participer à cet effort collectif.

Les résultats de cette consultation auprès des communes sont bons. Ils permettent d'envisager un maintien des soutiens actuels, et de convaincre de nouvelles communes de participer au socle de base avec un montant symbolique de CHF 5. Sur cette base, la Préfecture envisage de finaliser les statuts, informer les communes intéressées, puis informer les acteurs et institutions culturels. L'objectif est de faire adopter les statuts par les communes au début de l'année 2026, pour une entrée en vigueur de cette nouvelle région culturelle au 1^{er} janvier 2027.

Nous en revenons maintenant à l'ARS. Le projet de révision totale des statuts résulte de besoins d'action induits par des nouvelles bases légales mais également par la nécessité de partager une vision de développement commune au niveau du district. L'association proposée n'est pas tentaculaire mais se limite aux activités qui sont directement en lien avec le territoire et relevantes à l'échelle régionale. Les avantages à un travail commun sont nombreux, notamment au niveau du développement de projets et de nouvelles infrastructures pour accompagner la croissance démographique importante du district. Il faut en outre souligner que le projet de statuts se fonde sur une concertation importante entre les différentes communes, ce qui a certainement contribué à faire valider ces statuts à l'unanimité lors de la dernière assemblée des délégués. Le financement repose quant à lui sur plusieurs clefs de répartition qui permettent de tenir compte de manière adéquate de communes dont la typologie reste très hétérogène.

Valider ces statuts, c'est positionner notre district pour lui permettre d'être ambitieux et à la hauteur des enjeux cantonaux et nationaux.

Le conseil communal vous invite ainsi à les accepter.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée si elle a des questions.

Suite aux différentes interventions et questions de **Mme Anne Spadafora, Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que l'ARS concerne toutes les communes de la Sarine. Elle précise que les communes de la Singine et du Lac qui faisaient parties de l'agglomération peuvent en faire la demande. Il est précisé que l'Agglomération est vouée à disparaître. **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que Treyvaux et Autigny ne font pas partie du périmètre VACO mais fait partie de l'ARS. Auparavant, il y avait aussi la Commune de Ponthaux mais depuis la fusion avec Grolley, Ponthaux a été intégré au périmètre VACO.

Suite à la question de M. André Maradan, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que les autres districts disposent déjà d'une telle association.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que si une fusion se fait, la Commune d'Autigny va automatiquement intégrer le périmètre VACO puisque toutes les communes autour de nous en font partie. Pour l'heure, cela évite à la Commune de payer trop cher.

Mme Claudine Spicher demande s'il y a des exemples d'actions qui ont été faites par cette association. **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que cette association ne fait que commencer. Il y a tout de même le chemin de la Sarine qui a été inauguré dernièrement. **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme qu'en principe, l'ARS verserait Fr. 15'000.- pour le projet d'hébergement des pèlerins de Saint-Jacques. A voir si par la suite, d'autres dossiers se développent.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée si elle a des questions.

Mme Dominique Haller Sobritz donne la parole à la Présidente de la Commission financière pour la lecture du rapport

Rapport de la Commission financière

Mme Mary-Laure Richoz, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport :

Rapport de la Commission financière

[...]

Conformément à son mandat, la Commission financière a pris connaissance et étudié la révision des statuts de l'ARS et son impact sur les finances de la commune, en participant entre autres à une des séances proposées par le Comité de direction de l'ARS.

Il s'avère que l'intégration de la commune à l'ARS est obligatoire et qu'elle a pour but de favoriser la collaboration intercommunale. En date du 18 septembre dernier, les délégués des vingt-cinq communes ont accepté à l'unanimité cette révision totale des statuts.

Plusieurs domaines d'activité ont été définis tel que le développement du tourisme, l'urbanisation, la mobilité et l'économie, entre autres. Une clé de répartition au niveau financier a été déterminée.

L'association régionale fonctionne sur la base d'un budget annuel estimé à CHF 3.1 millions, auquel il faut ajouter un montant de CHF 15.5 millions destiné spécifiquement à l'exploitation de l'offre de transport public urbain. Cette dernière n'est toutefois financée que par les communes qui bénéficient d'une offre de service correspondante, ce qui n'est pas le cas d'Autigny.

Une limite d'endettement est prévue à hauteur de CHF 800'000 pour les investissements.

En résumé, la participation d'Autigny s'élèvera à CHF 10'673.- par année soit CHF 12.70 par habitant, tenant compte d'une population de 840 habitants.

Dès lors et au vu des avantages que cette adhésion procurera à la commune, nous recommandons à l'assemblée d'approuver la révision complète des statuts de l'ARS.

Mme Dominique Haller Sobritz passe au vote de l'assemblée

Résultat du vote :	oui : 42 voix	non : 2 voix	abstention : 2 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

L'approbation de la révision totale des statuts de l'ARS est acceptée à la majorité.

5. Approbation des statuts de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

Concernant l'approbation de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que des modifications importantes sont également à approuver concernant les nouveaux statuts de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).

Ceux-ci étaient également disponibles sur le site internet de la commune, tout comme le message du Comité de direction.

Le but de ceux-ci est de réunir les 3 associations intercommunales, et ainsi fusionner l'AEGN pour la Step d'Autigny, et l'AIGMPS pour la Step de Romont, et qui seront ainsi absorbées par l'ABVGN. A terme ces deux steps actuelles, seront complémentaires et réunies techniquement, l'une en STEP, la seconde en STAP, pour le traitement des micropolluants d'une part, et d'autre part, seront ainsi capables d'assurer le traitement des eaux usées pour cette région.

L'adoption de ces nouveaux statuts constitue une étape essentielle dans la consolidation de notre coopération intercommunale. Elle témoigne de la maturité, de la cohérence et de la vision partagées qui unissent nos 15 communes autour d'un même projet territorial.

Petit historique:

En 1985, l'AEGN (Association intercommunale des eaux des bassins versants Glâne et Neirigue) a été créée pour gérer l'épuration des eaux et exploiter la STEP d'Autigny.

L'assemblée constitutive a réuni les 15 communes membres de l'association. Après une phase d'essais, les installations ont été mises en service en 1994.

En 1995, l'AIMPGPS (Association intercommunale du Moyen Pays de la Glâne et de la Paroisse de Sâles) a vu le jour afin de reprendre la STEP de Romont, mise en service initialement en 1976.

Pour permettre le traitement des eaux usées des 19 communes concernées, la STEP a été agrandie et de nouveaux collecteurs intercommunaux ont été construits.

L'inauguration officielle de ces installations a eu lieu le 19 juin 1999.

En juin 2022, s'est tenue l'assemblée constitutive de l'ABVGN.

Cette association a pour mission de veiller à la mise en œuvre des directives du Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) pour le bassin versant Glâne–Neirigue.

À ce jour, les trois associations travaillent en étroite collaboration et coordonnent régulièrement leurs actions.

Toutes les communes du canton ont reçu du Service de l'environnement (SEn) un Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) ainsi qu'une planification cantonale pour l'élimination des micropolluants.

Face à l'essor démographique de la région, une réflexion s'est engagée sur l'évolution de la gestion globale des eaux.

C'est dans ce contexte qu'a été créée l'Association ABVGN, afin d'apporter une réponse coordonnée et durable à ces enjeux.

Les premiers travaux de l'ABVGN ont consisté clarifier la répartition des tâches entre les trois associations et à définir les principes directeurs.

L'ABVGN pilote les démarches liées à la construction de la nouvelle STEP régionale, à la transformation de la STEP de Romont en STAP ainsi qu'au collecteur Romont–Autigny, ceci en étroite collaboration avec des bureaux d'ingénieurs spécialisés, certains services cantonaux comme le SEN (service de l'environnement) et le responsable d'exploitation.

Cette dynamique a conduit le Comité directeur à envisager la création d'une association unique, marquant ainsi la fusion de l'AIMPGPS et de l'AEGN en ABVGN, sans attendre la mise en service de la future STEP.

L'AEGN exploite la STEP d'Autigny, tandis que l'AIMPGPS gère celle de Romont.

À ce jour, ces deux associations assurent le bon fonctionnement de leurs stations d'épuration, en limitant leurs investissements aux infrastructures strictement nécessaires.

Avec le développement démographique des 15 communes membres, les deux STEPs ont désormais atteint leur capacité maximale. Par ailleurs, aucune d'elles ne traite encore les micropolluants. Pendant les travaux de construction de la nouvelle STEP régionale, les deux installations actuelles continueront d'exercer leurs missions.

Chaque collaborateur est actuellement rattaché à son association d'origine, mais peut être amené à travailler sur les deux sites. Une convention encadre la refacturation des prestations entre les 2 associations. À terme, l'ABVGN reprendra l'ensemble du personnel.

À ce jour, les trois associations disposent chacune de leurs propres statuts et de leur propre clé de répartition.

Les statuts actuels de l'ABVGN ne permettent pas d'atteindre l'objectif visé, à savoir la création d'une association unique.

C'est pourquoi de nouveaux statuts ont été rédigés, afin de répondre pleinement aux objectifs de fusion.

Dans cette optique, et afin de simplifier le fonctionnement tout en réduisant les coûts, l'ABVGN propose de regrouper les trois associations en une seule entité, dotée de statuts unifiés et d'une clé de répartition commune.

À titre d'exemple, le comité directeur de l'ABVGN est déjà composé de membres issus des comités directeurs de l'AIMPGPS et de l'AEGN.

Les nouveaux statuts ont été transmis aux communes membres, ainsi qu'aux différents services de l'État et au Service des communes (SCom) pour consultation et analyse juridique.

Le Service des communes (SCom) analyse les projets de statuts en veillant tout particulièrement à leur conformité avec la Loi sur les communes et le règlement type.

L'aspect juridique doit également être pleinement respecté.

La réponse positive du SCom, reçue le 24 septembre 2025, constitue ainsi le feu vert officiel pour l'approbation des nouveaux statuts.

Le 2 octobre 2025, lors de l'Assemblée extraordinaire des délégué·e·s, les statuts ont été validés à l'unanimité par les représentants des communes membres.

Les statuts prévoient une limite d'endettement fixée à Fr. 120'000'000.-.

Il est important de préciser que le vote de ce soir / d'aujourd'hui ne porte pas sur l'engagement de cette somme, mais uniquement sur l'adoption des statuts dans lesquels ce montant figure comme limite maximale d'endettement.

Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'il s'agit seulement de réunir les 3 entités en une seule, afin d'en faciliter la gestion administrative et technique, et d'en améliorer la coordination.

Cette organisation a bien fonctionné jusqu'ici, mais les défis techniques, environnementaux et financiers actuels exigent une vision commune et une structure unifiée.

Mme Dominique Haller Sobritz précise qu'il n'y a pas de rapport de la commission financière

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée si elle a des questions.

Mme Dominique Haller Sobritz passe au vote de l'assemblée

Résultat du vote :	oui : 41 voix	non : 2 voix	abstention : 3 voix
--------------------	---------------	--------------	---------------------

L'approbation de la révision totale des statuts de l'ABVGN est acceptée à la majorité.

6. Divers

Mme Dominique Haller Sobritz présente les points divers :

Le Conseil communal souhaite vous présenter quelques informations :

- **Le Giron des jeunesse à Autigny** s'est déroulé à grande satisfaction pour tous. Le Conseil communal renouvelle ses remerciements aux Comité d'organisation et différentes commissions pour la gestion de cet évènement. Ces mêmes félicitations ont été transmises par la Préfecture et les différentes autorités impliquées, comme la Police, la direction Secours du RSS, lors de la séance de bouclage qui s'est déroulée le 23 septembre 2025 à Fribourg. Le passage de témoin a ainsi été fait au Comité d'organisation de Noréaz, prochain organisateur pour 2026. Cet évènement a laissé un joli bénéfice à la Jeunesse d'Autigny, bénéfice généreusement distribué.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que la Commune fait partie des chanceux et qu'un appel aux idées a été lancé. A ce jour, nous attendons donc encore des propositions.

- **Concernant la vente de la Gravière :**

Comme vous avez pu le lire dans le bulletin communal, un appel d'offres a été publié fin août par l'intermédiaire du BAMO, M. Florian Revaz, mandaté à cet effet. Plusieurs dossiers ont été reçus et sont en cours d'étude. La vente effective sera proposée début 2026 en assemblée communale, lorsque tous les points de détail auront pu être précisés entre l'acquéreur retenu et le Conseil communal.

- **Bâtiment multifonction :**

La préparation de ce dossier avance bon train. L'appel d'offres conception-construction pour le futur projet en entreprise totale sera publié en 2026. La faisabilité du programme de construction est pratiquement achevée. Le Conseil communal a réuni la Commission d'aménagement à 2 reprises, ainsi que la Commission financière afin de leur présenter l'avancement de nos réflexions.

Un contact a été pris avec le gérant du bénéfice curial, et la commission de surveillance adhoc, pour éventuellement procéder à l'achat du parking actuellement propriété des nommés, afin de faciliter toute la question des places de parc et réorganisation de celui-ci. En effet, un accès ou servitude sera nécessaire. Les nouvelles normes en la matière obligent sans aucun doute, un nouveau marquage par exemple.

Suite aux interventions de **Mme Anne Spadafora, Mme Dominique Haller Sobritz** confirme qu'il s'agit du parking à côté de l'école. Il appartient actuellement au Bénéfice curial. Le but est de le racheter, ce qui sera plus facile pour le modifier dans le cadre de l'accès au projet du bâtiment multifonction ; il y aura notamment du marquage à refaire. Ce parking est actuellement un parking privé puisqu'il n'appartient pas à la commune.

- **Consultation sur la Région culturelle du district :**

L'écosystème de la culture régionale est compliqué ! En 2024, l'Agglo et Coriolis Infrastructures ont investi 5,2 millions de francs dans la culture régionale. L'entrée en vigueur des statuts révisés de l'ARS mettent un terme à l'Agglo. La promotion des activités culturelles régionales doit être reprise par une nouvelle entité.

Ce qui a déjà été fait :

1. Travaux sur les missions qui pourraient être celles d'une région culturelle
2. Projet de statuts d'une nouvelle région culturelle, mis en consultation jusqu'à fin août 25
 - **Avant Noël**, envoi de la version définitive des statuts, du règlement d'organisation et d'un message les accompagnant.
 - Au **15 janvier 2026**, annonce des communes si elles entendent devenir membres de l'association de communes (et indication des différents modules souhaités).

Convocation des communes souhaitant devenir membres à une conférence régionale le 29 janvier 2026, à 19h pour adopter formellement les statuts, qui devront ensuite être validés par les différents législatifs – idéalement encore durant cette législature.

Plusieurs façons d'adhérer à cette association, selon le montant versé par habitant. Il existe par contre une liberté totale d'adhérer ou pas à l'Association culturelle.

La problématique de la BRA, où là, pas mal d'inconnues existent, quant à sa pérennité, sous la forme actuelle ou une autre, nous poussent à temporiser en raison également des coûts futurs potentiellement engendrés.

L'adhésion à l'association sera toujours possible ultérieurement, et la perspective d'une prochaine fusion, permettra alors d'harmoniser les réponses.

Le Conseil communal ne souhaite pas pour l'instant adhérer à cette nouvelle association.

- **Situation administration**

Concernant l'administration, l'équipe est maintenant au complet version 2026. Les tâches augmentant, les compétences des futurs membres de l'exécutif 2026-2030 seront aussi nécessaires pour soutenir l'administration dans leurs tâches.

- **Elections communales**

2026 sera une année électorale pour les exécutifs et conseils généraux communaux fribourgeois.

M. Nicolas Losey annonce qu'il ne se représentera pas pour la prochaine législature.

A Autigny, seuls 2 conseillers se représenteront en 2026. Les personnes intéressées sont donc vivement encouragées à nous contacter si vous souhaitez plus de renseignements sur la fonction. Chacun et chacune peut, si ce n'est, devrait, se sentir concerné. Certes la fonction est exigeante, demande de l'engagement, mais aussi de l'intégrité, de l'équité, du respect et une envie minimum de donner de son temps.

La fonction de conseiller communal est d'être un élu local représentant les citoyens, participant à l'organe exécutif de la commune. Le rôle du conseil communal fribourgeois est d'être l'organe **exécutif** de la commune, décidant des grandes affaires locales par des délibérations : il vote le budget, approuve les comptes, décide des investissements (écoles, routes, bâtiments), élabore les règlements communaux, gère le patrimoine et les services publics (eau, déchets, etc.) et contrôle la gestion communale pour assurer le bien-être des citoyens. Il porte les préoccupations des habitants, proposant des idées et siégeant dans des commissions thématiques. Peu importe que vous ayez déjà une expérience ou que vous soyez simplement intéressé.e à la vie politique de la commune. Le mot « politique » ne doit pas faire peur : c'est simplement un mot qui définit l'organisation et la vie d'une cité, d'une commune !

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée communale si elle a des questions.

Mme Anne Spadafora intervient au sujet de l'invasion de moustiques constatée cet été. Elle demande si les propriétaires de piscine sont tenus de faire le nécessaire pour éviter ce genre d'infestations.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que souvent les moustiques sont attirés plutôt par des eaux stagnantes. A sa connaissance, il n'y a pas d'obligations.

M. Marcel Roulin intervient au sujet de la déchetterie. Il relève qu'il y a toujours plus d'habitants et aimerait savoir si le projet de fusion va amener une solution à la saturation de la déchetterie qui pourrait intervenir avec l'augmentation du nombre d'habitants.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que le nouvel exécutif pourra amener cette problématique dans le cadre du projet de fusion.

M. Marcel Roulin intervient au sujet du crédit d'étude pour le nouveau bâtiment multifonction et s'étonne du montant de 8 millions annoncé et souhaite savoir comment le Conseil communal a pu arriver à ce montant alors qu'il y a eu des montants plus bas annoncés aux précédentes assemblées.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que pour l'instant le projet est toujours dans la phase de la faisabilité. Le nouveau crédit sera proposé dans une prochaine assemblée. Les Fr. 450'000.- concernaient uniquement l'étude.

M. Mathias Mauroux précise que cette première étape a permis d'établir un cahier des charges (un squelette de programme afin d'intégrer l'AES, une administration communale, des appartements, une salle pour la population. Le BAMO a rassemblé ces besoins en prenant en compte les m² nécessaires à la réalisation. Le BAMO a ensuite fait un calcul sur cette base et un coût de construction au m³ a pu être chiffré. Il ne faut pas oublier le rendement qu'apportera la location des appartements.

Mme Dominique Haller Sobritz relève l'importance de la réalisation d'une salle commune pour avoir un lieu de vie au centre du village.

Mme Laurence Charrier rappelle qu'il est plus intéressant au moment de la fusion, d'arriver avec quelque chose d'intéressant. Si on n'amène rien, on n'obtient rien.

M. André Maradan demande s'il serait possible d'ouvrir la déchetterie deux heures de plus.

Mme Dominique Haller Sobritz prend note de la remarque, ce point mérite réflexion.

Mme Laurence Charrier rend attentif qu'une ouverture supplémentaire amènera des coûts supplémentaires.

M. Roland Bovet intervient au sujet de la Route des Molleyres qui se retrouve dans un état catastrophique.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que la Commune suit le dossier. La Commune est totalement consciente de cette problématique. Des courriers ont été envoyés à la Commune de Chénens et aux différents services de l'Etat pour ce qui est de l'avancement du concept de circulation. Elle précise que ce n'est pas la commune qui ne veut pas mais la commune ne peut pour l'heure rien faire de plus. Le propriétaire est encouragé à clôturer son terrain ou à faire le nécessaire pour éviter que les véhicules roulent sur leur terrain.

Messieurs Nicolas Losey et Mathias Mauroux relèvent notamment que la commune ne dispose pas de police communale et que le conseil ne peut pas intervenir en stoppant les véhicules fautifs. Les entreprises concernées ont été informées directement par la Commune de Chénens.

M. Vincent Neuhaus revient sur les trois questions concernant l'ABVGN et qui ont été posées lors de l'assemblée communale du 3 décembre 2024 et demande si la Commune a des réponses à ces trois questions. Il intervient à plusieurs reprises et regrette le manque de soutien de la Commune.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que M. Vincent Neuhaus était présent à l'assemblée des délégués de l'ABVGN. La réponse a été donnée et les questions posées par la Syndique présente lors de l'assemblée des délégués ont été posées au Comité. Le Comité a répondu qu'il fallait attendre. En effet, la demande pour les collecteurs est en demande préalable et pour la suite quand il y aura le dépôt de la demande officielle du permis de construire, M. Vincent Neuhaus pourra interroger et faire opposition.

Suite à l'intervention de M. Vincent Neuhaus, Madame la Syndique confirme que des réponses lui ont déjà été données par le Sen (Service de l'environnement) et le Comité de l'ABVGN.

Madame la Syndique rappelle qu'elle a fait une intervention par rapport aux trois questions posées ; elles ont été posées au Comité qui a répondu qu'il n'était pas en mesure de donner d'autres réponses. Le projet de l'ABVGN, des collecteurs, tout a été fait en amont en relation avec les services cantonaux, et les différents bureaux d'ingénieurs. La Commune ne peut pas intervenir à ce niveau-là.

M. Vincent Neuhaus relève que la commune doit « soutenir le peuple » quand quelqu'un pose une question. Madame la Syndique répond que c'est pour toute la population d'Autigny. Il y a des choses qui ont été discutées avec les propriétaires de l'endroit y compris le tracé pour le futur pont.

La Commune ne donnera pas de réponse à des privés qui regardent uniquement leur intérêt personnel.

M. Vincent Neuhaus qui n'est pas satisfait de la réponse répond à Madame la syndique qu'elle est « à côté de ses pompes » et relève que la réponse donnée est complètement inadéquate.

Mme Dominique Haller Sobritz transmet ses remerciements à Mme Jacqueline Boschung pour l'organisation durant de nombreuses années des fenêtres de l'Avent. Elle rappelle que Mesdames Aline Werner et Véronique Savary reprennent l'organisation de cet évènement.

Mme Dominique Haller Sobritz félicite Mme Chantal Gobet pour son départ à la retraite et la remercie pour ses presque 40 ans de service.

Au nom du Conseil communal, Mme Dominique Haller Sobritz transmet ses remerciements aux citoyens présents et ses collaborateurs et clôt l'assemblée.

L'Assemblée communale est close à 21.40 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Erika Chappuis



La syndique :

Dominique Haller Sobritz

